

Brookfield Renewable

Partners L.P.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
INTERMÉDIAIRES ET NOTES
AUX 30 SEPTEMBRE 2018
ET 31 DÉCEMBRE 2017
ET POUR LES TRIMESTRES ET
LES PÉRIODES DE NEUF MOIS CLOS
LES 30 SEPTEMBRE 2018 ET 2017

BROOKFIELD RENEWABLE PARTNERS L.P.
COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT

NON AUDITÉ (EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	Note	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
		2018	2017	2018	2017
Produits	19	674 \$	608 \$	2 202 \$	1 968 \$
Autres produits		7	7	26	25
Coûts d'exploitation directs		(257)	(243)	(760)	(716)
Coûts de service de gestion	19	(22)	(21)	(64)	(58)
Charge d'intérêts – emprunts	8	(176)	(158)	(534)	(477)
Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	13	6	4	12	3
Change et perte latente sur les instruments financiers	4	(10)	(12)	(35)	(44)
Amortissement des immobilisations corporelles	7	(192)	(202)	(611)	(600)
Divers		(18)	(4)	(72)	23
Recouvrement (charge) d'impôt					
Exigible		(6)	(15)	(20)	(27)
Différé		11	4	(2)	(17)
		5	(11)	(22)	(44)
Résultat net		17 \$	(32) \$	142 \$	80 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :					
Participations ne donnant pas le contrôle					
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	9	55 \$	(4) \$	142 \$	29 \$
Participation de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Brookfield	9	(1)	(1)	(1)	-
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/échangeables détenues par Brookfield	9	(22)	(18)	(20)	5
Actions privilégiées	9	7	7	20	19
Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées	10	10	8	29	21
Capitaux propres des commanditaires	11	(32)	(24)	(28)	6
		17 \$	(32) \$	142 \$	80 \$
Résultat de base et dilué par part de société en commandite		(0,18) \$	(0,14) \$	(0,16) \$	0,04 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

BROOKFIELD RENEWABLE PARTNERS L.P.
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

NON AUDITÉ (EN MILLIONS)	Note	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
		2018	2017	2018	2017
Résultat net		17 \$	(32) \$	142 \$	80 \$
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat net					
Réévaluation des immobilisations corporelles	7	(13)	-	163	11
Écart actuariel sur les régimes à prestations définies		4	(4)	9	(3)
Impôt différé sur les éléments ci-dessus		2	2	(49)	-
Total des éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net		(7)	(2)	123	8
Autres éléments du résultat global qui pourraient être reclassés en résultat net					
Écart de change		(126)	321	(534)	338
(Pertes) profits de la période sur les instruments financiers désignés comme couvertures de flux de trésorerie	4	(12)	6	2	27
Profit latent (perte latente) sur les swaps de change – couverture d'un investissement net	4	(11)	(52)	50	(97)
Profit latent (perte latente) sur les placements dans des titres de capitaux propres et des titres d'emprunt	4	10	(9)	(1)	2
Ajustements pour reclassement de montants comptabilisés en résultat net	4	3	2	17	(6)
Impôt différé sur les éléments ci-dessus		4	7	(12)	11
Total des éléments qui pourraient être reclassés en résultat net à une date ultérieure		(132)	275	(478)	275
Autres éléments du résultat global		(139)	273	(355)	283
Résultat global		(122) \$	241 \$	(213) \$	363 \$
Résultat global attribuable aux :					
Participations ne donnant pas le contrôle					
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	9	(21) \$	115 \$	118 \$	127 \$
Participation de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Brookfield	9	(1)	-	(3)	1
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/échangeables détenues par Brookfield	9	(53)	38	(151)	65
Actions privilégiées	9	17	30	4	64
Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées	10	10	8	29	21
Capitaux propres des commanditaires	11	(74)	50	(210)	85
		(122) \$	241 \$	(213) \$	363 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

BROOKFIELD RENEWABLE PARTNERS L.P.
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

NON AUDITÉ (EN MILLIONS)	Note	30 sept. 2018	31 déc. 2017
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	313 \$	799 \$
Liquidités soumises à restrictions	15	211	181
Créances clients et autres actifs courants	16	569	554
Actifs liés à des instruments financiers	4	59	72
Montants à recevoir de parties liées		54	60
Actifs détenus en vue de la vente	3	758	-
		1 964	1 666
Actifs liés à des instruments financiers	4	161	113
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	13	1 111	721
Immobilisations corporelles, à la juste valeur	7	25 521	27 096
Goodwill	12	905	901
Actifs d'impôt différé		169	177
Autres actifs non courants		110	230
		29 941 \$	30 904 \$
Passif			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	17	516 \$	542 \$
Passifs liés à des instruments financiers	4	40	184
Montants à payer à des parties liées	19	120	112
Tranche courante de la dette à long terme	8	864	1 676
Passifs directement rattachés à des actifs détenus en vue de la vente	3	527	-
		2 067	2 514
Passifs liés à des instruments financiers	4	121	86
Dette à long terme et facilités de crédit	8	10 528	10 090
Passifs d'impôt différé		3 543	3 588
Autres passifs non courants		328	344
		16 587	16 622
Capitaux propres			
Participations ne donnant pas le contrôle			
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	9	6 046	6 298
Participation de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Brookfield	9	51	58
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/échangeables détenues par Brookfield	9	2 489	2 843
Actions privilégiées	9	600	616
Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées	10	707	511
Capitaux propres des commanditaires	11	3 461	3 956
		13 354	14 282
		29 941 \$	30 904 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

Approuvé au nom de Brookfield Renewable Partners L.P.



Patricia Zuccotti
Administratrice



David Mann
Administrateur

BROOKFIELD RENEWABLE PARTNERS L.P.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Cumul des autres éléments du résultat global						Participations ne donnant pas le contrôle						
	Capitaux propres des commanditaires	Écart de conversion	Écart de réévaluation	Pertes actuarielles sur les régimes à prestations définies	Couvertures de flux de trésorerie	Placements disponibles à la vente	Total des capitaux propres des commanditaires	Capitaux propres des commanditaires privilégiés	Actions privilégiées	Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	Participation de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Brookfield	Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/échangeables détenues par Brookfield	Total des capitaux propres
NON AUDITÉ													
TRIMESTRES CLOS LES 30 SEPTEMBRE													
(EN MILLIONS)													
Solde au 30 juin 2018	(448) \$	(533) \$	4 628 \$	(7) \$	(21) \$	9 \$	3 628 \$	707 \$	589 \$	6 140 \$	53 \$	2 609 \$	13 726 \$
Résultat net	(32)	-	-	-	-	-	(32)	10	7	55	(1)	(22)	17
Autres éléments du résultat global	-	(45)	(2)	1	(1)	5	(42)	-	10	(76)	-	(31)	(139)
Apports en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9	-	-	9
Distributions ou dividendes déclarés	(88)	-	-	-	-	-	(88)	(10)	(6)	(81)	(11)	(64)	(260)
Régime de réinvestissement des distributions	2	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	2
Divers	(6)	-	(1)	-	-	-	(7)	-	-	(1)	10	(3)	(1)
Variation au cours de la période	(124)	(45)	(3)	1	(1)	5	(167)	-	11	(94)	(2)	(120)	(372)
Solde au 30 septembre 2018	(572) \$	(578) \$	4 625 \$	(6) \$	(22) \$	14 \$	3 461 \$	707 \$	600 \$	6 046 \$	51 \$	2 489 \$	13 354 \$
Solde au 30 juin 2017	(379) \$	(410) \$	4 111 \$	(7) \$	(29) \$	30 \$	3 316 \$	511 \$	597 \$	5 348 \$	53 \$	2 575 \$	12 400 \$
Résultat net	(24)	-	-	-	-	-	(24)	8	7	(4)	(1)	(18)	(32)
Autres éléments du résultat global	-	75	-	(2)	5	(4)	74	-	23	119	1	56	273
Parts de société en commandite privilégiées émises	411	-	-	-	-	-	411	-	-	-	-	-	411
Ajustements	(63)	-	-	-	-	-	(63)	-	-	-	1	62	-
Apports en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	232	-	-	232
Distributions ou dividendes déclarés	(86)	-	-	-	-	-	(86)	(8)	(7)	(130)	(9)	(60)	(300)
Régime de réinvestissement des distributions	2	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	2
Divers	(2)	-	-	-	-	-	(2)	-	1	-	8	(6)	1
Variation au cours de la période	238	75	-	(2)	5	(4)	312	-	24	217	-	34	587
Solde au 30 septembre 2017	(141) \$	(335) \$	4 111 \$	(9) \$	(24) \$	26 \$	3 628 \$	511 \$	621 \$	5 565 \$	53 \$	2 609 \$	12 987 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

BROOKFIELD RENEWABLE PARTNERS L.P.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Cumul des autres éléments du résultat global						Participations ne donnant pas le contrôle						
	Capitaux propres des comman- ditaires	Écart de conversion	Écart de réévaluation	Pertes actuarielles sur les régimes à prestations définies	Couver- tures de flux de trésorerie	Placements disponibles à la vente	Total des capitaux propres des comman- ditaires	Capitaux propres des comman- ditaires privili- giés	Actions privili- giées	Partici- pations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	Partici- pation de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Brookfield	Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/ échangeables détenues par Brookfield	Total des capitaux propres
NON AUDITÉ PÉRIODES DE NEUF MOIS CLOSES LES 30 SEPTEMBRE (EN MILLIONS)													
Solde au 31 décembre 2017	(259) \$	(378) \$	4 616 \$	(9) \$	(29) \$	15 \$	3 956 \$	511 \$	616 \$	6 298 \$	58 \$	2 843 \$	14 282 \$
Résultat net	(28)	-	-	-	-	-	(28)	29	20	142	(1)	(20)	142
Autres éléments du résultat global	-	(200)	9	3	7	(1)	(182)	-	(16)	(24)	(2)	(131)	(355)
Parts de société en commandite privilégiées émises (note 10)	-	-	-	-	-	-	-	196	-	-	-	-	196
Achats pour annulation de parts de société en commandite (note 11)	(8)	-	-	-	-	-	(8)	-	-	-	-	-	(8)
Apports en capital (note 9)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13	-	-	13
Acquisitions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21	-	-	21
Distributions ou dividendes déclarés	(266)	-	-	-	-	-	(266)	(29)	(20)	(438)	(34)	(192)	(979)
Régime de réinvestissement des distributions	7	-	-	-	-	-	7	-	-	-	-	-	7
Divers	(18)	-	-	-	-	-	(18)	-	-	34	30	(11)	35
Variation au cours de la période	(313)	(200)	9	3	7	(1)	(495)	196	(16)	(252)	(7)	(354)	(928)
Solde au 30 septembre 2018	(572) \$	(578) \$	4 625 \$	(6) \$	(22) \$	14 \$	3 461 \$	707 \$	600 \$	6 046 \$	51 \$	2 489 \$	13 354 \$
Solde au 31 décembre 2016	(257) \$	(404) \$	4 124 \$	(8) \$	(31) \$	24 \$	3 448 \$	324 \$	576 \$	5 589 \$	55 \$	2 680 \$	12 672 \$
Résultat net	6	-	-	-	-	-	6	21	19	29	-	5	80
Autres éléments du résultat global	-	69	2	(1)	7	2	79	-	45	98	1	60	283
Parts de société en commandite privilégiées et parts de société en commandite émises	411	-	-	-	-	-	411	187	-	-	-	-	598
Ajustements	(63)	-	-	-	-	-	(63)	-	-	-	1	62	-
Apports en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	281	-	-	281
Distributions ou dividendes déclarés	(243)	-	-	-	-	-	(243)	(21)	(19)	(426)	(26)	(183)	(918)
Régime de réinvestissement des distributions	7	-	-	-	-	-	7	-	-	-	-	-	7
Ajustements découlant de l'OPA obligatoire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(5)	-	-	(5)
Divers	(2)	-	(15)	-	-	-	(17)	-	-	(1)	22	(15)	(11)
Variation au cours de la période	116	69	(13)	(1)	7	2	180	187	45	(24)	(2)	(71)	315
Solde au 30 septembre 2017	(141) \$	(335) \$	4 111 \$	(9) \$	(24) \$	26 \$	3 628 \$	511 \$	621 \$	5 565 \$	53 \$	2 609 \$	12 987 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

BROOKFIELD RENEWABLE PARTNERS L.P.
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

		Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
NON AUDITÉ (EN MILLIONS)	Note	2018	2017	2018	2017
Activités d'exploitation					
Résultat net		17 \$	(32) \$	142 \$	80 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments sans effet de trésorerie suivants :					
Amortissement des immobilisations corporelles	7	192	202	611	600
Écart de conversion et perte latente sur les instruments financiers	4	5	23	14	50
Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	13	(5)	(4)	(11)	(3)
Charge (recouvrement) d'impôt différé	6	(11)	(4)	2	17
Autres éléments sans effet de trésorerie		10	8	50	(24)
Dividendes reçus des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	13	13	2	27	5
Variation dans les montants à payer à des parties liées ou à recevoir de parties liées		16	5	28	(5)
Variation nette des soldes du fonds de roulement		(1)	4	(46)	26
		236	204	817	746
Activités de financement					
Dette à long terme – emprunts	8	713	500	2 676	799
Dette à long terme – remboursements	8	(316)	(709)	(2 549)	(1 171)
Apports en capital des participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	9	9	232	13	281
Acquisition d'Isagen à des participations ne donnant pas le contrôle	9	-	-	-	(5)
Émission de parts de société en commandite privilégiées	10	-	-	196	187
Émission de parts de société en commandite		-	411	-	411
Rachat de parts de société en commandite	10	-	-	(8)	-
Distributions versées :					
Aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	9	(81)	(130)	(438)	(426)
Aux porteurs d'actions privilégiées		(7)	(7)	(20)	(19)
Aux commanditaires détenant des parts privilégiées	10	(9)	(8)	(27)	(19)
Aux porteurs de parts d'Énergie Brookfield ou de BRELP	9, 11	(161)	(151)	(482)	(440)
Emprunts auprès de parties liées	19	-	-	200	-
Remboursements auprès de parties liées	19	(200)	-	(200)	-
		(52)	138	(639)	(402)
Activités d'investissement					
Acquisition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans l'entité acquise	2	-	(280)	(12)	(280)
Investissement dans les éléments suivants :					
Dépenses d'investissement de maintien	7	(37)	(39)	(93)	(90)
Développement et construction d'actifs de production d'énergie renouvelable	7	(22)	(67)	(60)	(156)
Produit de la cession d'actifs		-	-	-	150
Cession de titres	4	-	-	25	-
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	13	-	9	(420)	(30)
Liquidités soumises à restrictions et autres		(46)	(2)	(75)	(24)
		(105)	(379)	(635)	(430)
(Perte) profit de change sur la trésorerie		(6)	6	(14)	6
Trésorerie et équivalents de trésorerie					
Augmentation (diminution)		73	(31)	(471)	(80)
Variation nette de la trésorerie classée comme actif détenu en vue de la vente	3	3	-	(15)	-
Solde au début de la période		237	174	799	223
Solde à la fin de la période		313 \$	143 \$	313 \$	143 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie :					
Intérêts payés		154 \$	116 \$	469 \$	421 \$
Intérêts reçus		5 \$	6 \$	17 \$	23 \$
Impôts sur le résultat payés		10 \$	15 \$	33 \$	43 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

BROOKFIELD RENEWABLE PARTNERS L.P. NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES

Les activités de Brookfield Renewable Partners L.P. (« Énergie Brookfield ») consistent à détenir un portefeuille de centrales de production d'énergie renouvelable principalement en Amérique du Nord, en Colombie, au Brésil, en Europe, en Inde et en Chine).

Sauf indication contraire, « Énergie Brookfield » désigne Brookfield Renewable Partners L.P. et ses entités contrôlées.

Énergie Brookfield est une société en commandite cotée en Bourse créée en vertu des lois des Bermudes, conformément à une convention de société en commandite modifiée et reformulée en date du 20 novembre 2011.

Le bureau principal d'Énergie Brookfield est situé au 73 Front Street, Fifth Floor, Hamilton HM12, Bermudes.

La société mère directe d'Énergie Brookfield est son commandité, Brookfield Renewable Partners Limited (« BRPL »), tandis que sa société mère ultime est Brookfield Asset Management Inc. (« Brookfield Asset Management »). Brookfield Asset Management et ses filiales, autres qu'Énergie Brookfield, sont désignées, individuellement et collectivement, comme « Brookfield » dans les présents états financiers.

Les parts de société en commandite sans droit de vote d'Énergie Brookfield (les « parts de société en commandite ») sont négociées à la Bourse de

New York sous le symbole « BEP » et à la Bourse de Toronto sous le symbole « BEP.UN ». Les parts privilégiées de société en commandite de catégorie A, série 5, série 7, série 9, série 11 et série 13 d'Énergie Brookfield sont négociées à la Bourse de Toronto respectivement sous les symboles « BEP.PR.E », « BEP.PR.G », « BEP.PR.I », « BEP.PR.K » et « BEP.PR.M ».

Notes des états financiers consolidés intermédiaires Page

APPLICATION GÉNÉRALE

1) Mode de présentation et principales méthodes comptables	8
2) Acquisitions	17
3) Actifs détenus en vue de la vente	18
4) Gestion des risques et instruments financiers	19
5) Informations sectorielles	22

RÉSULTATS CONSOLIDÉS D'EXPLOITATION

6) Impôts sur le résultat	29
---------------------------	----

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

7) Immobilisations corporelles à la juste valeur	29
8) Dette à long terme et facilités de crédit	30
9) Participations ne donnant pas le contrôle	32
10) Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées	34
11) Capitaux propres des commanditaires	35
12) Goodwill	36
13) Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	36
14) Trésorerie et équivalents de trésorerie	37
15) Liquidités soumises à restrictions	37
16) Créances clients et autres actifs courants	37
17) Dettes fournisseurs et autres créditeurs	38
18) Engagements, éventualités et garanties	38

DIVERS

19) Transactions entre parties liées	40
20) Filiales faisant appel public à l'épargne	41
21) Événements postérieurs à la date de clôture	43

1. MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*.

Certains renseignements et informations à fournir par voie de note normalement inclus dans les états financiers consolidés annuels audités préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») ont été omis ou résumés. Les présents états financiers consolidés intermédiaires doivent être lus avec les états financiers consolidés audités en date du 31 décembre 2017 d'Énergie Brookfield. Hormis l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 ») et l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 ») qui ont été adoptées récemment, les états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés selon les méthodes comptables présentées dans les états financiers consolidés audités en date du 31 décembre 2017.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires ne sont pas audités et tiennent compte des ajustements (ajustements récurrents normaux) qui, de l'avis de la direction, sont nécessaires pour donner une image fidèle des résultats pour les périodes intermédiaires selon les IFRS.

Les résultats présentés dans les états financiers consolidés intermédiaires de la période considérée ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats prévus pour un exercice complet. Les méthodes décrites ci-après sont appliquées de façon uniforme à toutes les périodes présentées, à moins d'indication contraire.

La publication des présents états financiers consolidés a été autorisée le 31 octobre 2018 par le conseil d'administration de son commandité, BRPL.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.

Les symboles « \$ », « \$ CA », « € », « R\$ », « COP » et « ZAR » renvoient respectivement au dollar américain, au dollar canadien, à l'euro, au réal, au peso colombien et au rand.

Tous les chiffres sont présentés en millions de dollars américains, sauf indication contraire.

b) Mode de présentation

Les états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception de la réévaluation d'immobilisations corporelles et de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur. Le coût est comptabilisé selon la juste valeur de la contrepartie donnée en échange d'actifs.

Consolidation

Les présents états financiers consolidés intermédiaires comprennent les comptes d'Énergie Brookfield et de ses filiales, qui sont des entités sur lesquelles Énergie Brookfield exerce le contrôle. Un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il a des droits sur des rendements variables ou qu'il est exposé à ceux-ci en raison de son lien avec l'entité émettrice, et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements en raison du pouvoir qu'il détient sur l'entité émettrice. Les participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres des filiales d'Énergie Brookfield sont présentées séparément dans les capitaux propres aux états consolidés intermédiaires de la situation financière.

Comptabilisation des produits

La majorité des produits sont tirés de la vente de l'électricité produite par les centrales d'Énergie Brookfield et des services auxiliaires qui y sont liés à la fois aux termes de contrats et sur le marché libre. Les obligations sont remplies à mesure que le client reçoit et consomme simultanément les avantages tandis qu'Énergie Brookfield livre de l'électricité et des produits connexes. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés selon la puissance et la capacité distribuées, aux tarifs contractuels établis ou aux tarifs en vigueur dans le marché. Les produits des activités ordinaires correspondent à la contrepartie qu'Énergie Brookfield s'attend à recevoir en échange de ces biens et services. Les coûts liés à l'achat d'électricité ou de combustible sont comptabilisés à la livraison. Tous les autres coûts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont engagés.

Pour de plus amples renseignements sur les produits par région géographique, se reporter à la note 5 « Informations sectorielles ».

Énergie Brookfield choisit d'appliquer la mesure de simplification selon l'IFRS 15 aux fins d'évaluation de la mesure dans laquelle une obligation de prestation est remplie et d'obligations d'information relatives aux obligations de prestation qui restent à remplir. La mesure de simplification permet à une entité de comptabiliser les produits des activités ordinaires au montant que l'entité a le droit de facturer, de sorte que l'entité ait droit à la contrepartie sur un montant correspondant directement à la valeur pour le client de la prestation remplie par l'entité jusqu'à la date considérée.

Brookfield Énergie conclut également des accords regroupant la vente d'électricité et de produits connexes. L'électricité, la capacité et les crédits d'énergie renouvelable compris dans les conventions d'achat d'électricité (« CAE ») sont considérés comme des obligations de prestation distinctes. Conformément à l'IFRS 15, le prix de transaction d'un contrat est affecté à chaque obligation de prestation distincte et comptabilisé comme un produit des activités ordinaires lorsque l'obligation de prestation est remplie, ou à mesure qu'elle est remplie. Énergie Brookfield considère la vente d'électricité et de capacité comme une série de biens distincts qui sont essentiellement les mêmes et qui sont fournis au même rythme et évalués selon la méthode fondée sur les extrants. Énergie Brookfield considère les crédits d'énergie renouvelable comme des obligations de prestation remplies à un moment précis. L'évaluation de la mesure dans laquelle une obligation de prestation est remplie et le transfert de contrôle au client de crédits d'énergie renouvelable au sein d'un groupe d'accords coïncident avec le rythme de comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de la production d'électricité sous-jacente. Par conséquent, Énergie Brookfield a établi que le rythme de la comptabilisation des produits selon l'IFRS 15 est comparable à celui sous l'IAS 18.

Les produits des activités ordinaires comptabilisés hors du champ d'application de l'IFRS 15 comprennent des profits et des pertes réalisés sur les dérivés utilisés à des fins de gestion des risques des activités de production d'Énergie Brookfield associés aux prix des marchandises. Les opérations financières comprises dans les produits du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2018 ont entraîné une diminution des produits des activités ordinaires de respectivement 5 millions \$ et 22 millions \$ (respectivement 1 million \$ et 9 millions \$ en 2017).

c) Normes comptables récemment adoptées

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Le 1^{er} janvier 2018, Énergie Brookfield a adopté l'IFRS 15 en utilisant l'approche rétrospective modifiée applicable aux contrats qui n'étaient pas achevés au 1^{er} janvier 2018. La nouvelle norme remplace la plupart des exigences actuelles des IFRS relativement à la comptabilisation des produits des activités ordinaires, notamment l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et l'IAS 11, *Contrats de construction*, et les interprétations connexes. Le principe de base de la norme est qu'une entité doit comptabiliser ses produits des activités ordinaires afin de refléter le transfert des biens et services promis aux clients pour un montant correspondant à la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens et services. La norme prescrit un modèle en cinq étapes pour appliquer ces principes selon lequel il faut présenter les contrats conclus avec des clients, les obligations de prestation liées au contrat, la détermination du prix de transaction, la répartition du prix de transaction aux obligations de prestation et la comptabilisation des produits des activités ordinaires lorsque toutes les obligations de prestation ont été remplies. Elle fournit des précisions quant à la comptabilisation des coûts marginaux d'obtention d'un contrat et des coûts directement liés à l'exécution d'un contrat, et prévoit la présentation d'informations pertinentes et plus complètes. L'IFRS 15 s'applique à presque tous les contrats avec des clients, sauf ceux couverts par une autre norme, comme les contrats de location, les instruments financiers et les contrats d'assurance.

Le rythme et le calendrier de la comptabilisation des produits des activités ordinaires aux termes de la nouvelle norme sont comparables à la pratique antérieure. Aucun ajustement n'a été comptabilisé au moment de l'adoption de l'IFRS 15.

IFRS 9 – Instruments financiers

Énergie Brookfield a adopté l'IFRS 9, publiée par l'IASB en 2014, laquelle donne des informations plus fiables et pertinentes aux utilisateurs aux fins de l'appréciation des montants, du calendrier et du degré d'incertitude des flux de trésorerie futurs. Les nouvelles méthodes comptables ont été appliquées de manière rétrospective à partir du 1^{er} janvier 2018 et, conformément aux dispositions transitoires de l'IFRS 9, les chiffres comparatifs n'ont pas été retraités. L'adoption de l'IFRS 9 n'avait entraîné la comptabilisation d'aucun ajustement transitoire important au 1^{er} janvier 2018.

L'IFRS 9 remplace certaines dispositions de l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 ») liées à la comptabilisation, au classement et à l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers, à la décomptabilisation des instruments financiers, à la dépréciation des actifs financiers et à la comptabilité de couverture. L'IFRS 9 modifie également de façon importante d'autres normes portant sur les instruments financiers, comme l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*.

d) Modifications et incidence des méthodes comptables visant les instruments financiers

Les méthodes comptables suivantes sont applicables à la comptabilisation des instruments financiers à partir du 1^{er} janvier 2018 selon l'IFRS 9 et diffèrent de la pratique antérieure qui se conformait à l'IAS 39. Pour en savoir davantage sur les méthodes comptables visant les informations comparatives, se reporter aux états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Comptabilisation et décomptabilisation

Les achats et ventes réguliers d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de la transaction, soit la date à laquelle Énergie Brookfield s'engage à acheter ou à vendre l'actif. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier sont arrivés à expiration ou ont été transférés et qu'Énergie Brookfield a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Classement

Depuis le 1^{er} janvier 2018, Énergie Brookfield classe ses actifs financiers dans les classes d'évaluation suivantes :

- ceux qui sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »);
- ceux qui sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »);
- ceux qui sont évalués au coût amorti.

Le classement des actifs financiers se fait selon les objectifs économiques d'Énergie Brookfield en matière de gestion des actifs financiers et selon la question de savoir si les modalités contractuelles des flux de trésorerie sont considérées uniquement comme des remboursements de principal et des versements d'intérêts. Dans le cas d'actifs évalués à la juste valeur, les profits et les pertes seront comptabilisés par le biais du résultat net ou des autres éléments du résultat global (« AERG ») selon l'objectif économique. Dans le cas de placements dans des titres de créance, le classement des profits et des pertes dépendra de l'objectif économique. Énergie Brookfield reclasse les actifs financiers lorsque l'objectif économique visé par la gestion de ces actifs change.

Les placements en titres de capitaux propres sont classés à la JVRN ou à la JVAERG, selon l'objectif d'Énergie Brookfield visé par la gestion de ces placements et les actifs acquis à des fins autres que de transaction à court terme sont désignés à la JVAERG.

Les passifs financiers sont classés selon l'IFRS 9 de la même façon qu'ils l'étaient selon l'IAS 39.

Au 1^{er} janvier 2018, date de la première application, les instruments financiers et les nouvelles catégories de classement d'Énergie Brookfield selon l'IFRS 9 étaient les suivantes :

	Catégorie de classement		Valeur comptable selon l'IAS 39 et l'IFRS 9 (en millions \$)
	IAS 39	IFRS 9	
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	JVRN	Coût amorti	799
Liquidités soumises à restrictions ¹	JVRN	Coût amorti	284
Créances clients et autres actifs courants	Prêts et créances	Coût amorti	554
Actifs liés à des instruments financiers – placements dans des titres de capitaux propres ^{1, 2}	Disponibles à la vente	JVAERG	159
Actifs liés à des instruments financiers – instruments financiers dérivés ^{1, 3}	JVRN	JVRN	20
Actifs liés à des instruments financiers – instruments financiers dérivés désignés comme couvertures ^{1, 3}	Instruments financiers désignés comme couvertures de flux de trésorerie	Instruments financiers désignés comme couvertures de flux de trésorerie	6
Montants à recevoir de parties liées	Prêts et créances	Coût amorti	60
Passifs financiers			
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	Autres passifs	Coût amorti	542
Passifs liés à des instruments financiers – instruments financiers dérivés ^{1, 3}	JVRN	JVRN	145
Passifs liés à des instruments financiers – instruments financiers dérivés désignés comme couvertures ^{1, 3}	Instruments financiers désignés comme couvertures de flux de trésorerie	Instruments financiers désignés comme couvertures de flux de trésorerie	125
Montants à payer à des parties liées	Autres passifs	Coût amorti	112
Dette à long terme et facilités de crédit ¹	Autres passifs	Coût amorti	11 766

¹⁾ Comprend les tranches courantes et non courantes.

²⁾ Les placements dans des titres de capitaux propres étaient désignés comme des titres disponibles à la vente dans les états financiers consolidés annuels de 2017.

³⁾ Les instruments financiers dérivés se composent de contrats d'énergie dérivés, de swaps de taux d'intérêt et de swaps de change.

Évaluation

À la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à la juste valeur. Les coûts de transaction des actifs financiers qui ne sont pas classés à la JVRN sont compris dans l'évaluation initiale. Les coûts de transaction des actifs qui sont classés à la JVRN sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Selon l'IFRS 9, les dérivés incorporés ne sont pas comptabilisés distinctement des actifs financiers, mais la variabilité des flux de trésorerie est prise en compte pour établir si ces flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. La comptabilisation des dérivés incorporés dans des passifs financiers ou dans des contrats hôtes non financiers demeure la même.

L'évaluation ultérieure des actifs financiers est fonction de l'objectif économique pour la gestion de l'actif ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie de l'actif. L'évaluation de l'actif s'effectue selon les trois catégories suivantes :

Coût amorti – Les actifs détenus aux fins de la perception des flux de trésorerie contractuels qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sont évalués au coût amorti. Le produit d'intérêt est comptabilisé dans les autres produits dans les états financiers, et les profits ou les pertes sont comptabilisés en résultat net lorsque l'actif est décomptabilisé ou déprécié.

JVAERG – Instruments d'emprunt : Les actifs détenus en vue d'atteindre un objectif économique précis en percevant des flux de trésorerie contractuels qui se composent uniquement de remboursements de principal et de versements d'intérêts dus et de ventes d'actifs financiers sont évalués à la JVAERG. Les variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans les AERG, sauf les pertes de valeur ou leur reprise, le produit d'intérêts et les profits et pertes de change, lesquels sont comptabilisés en résultat net. Lorsque l'actif financier est décomptabilisé, le profit ou la perte cumulé auparavant comptabilisé à titre d'AERG dans les capitaux propres est reclassé en résultat net. Le produit d'intérêts tiré de ces actifs financiers est porté au poste « Autres produits » selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

JVAERG – Instruments de capitaux propres : Les actifs détenus en vue d'atteindre un objectif économique donné autre que les opérations à court terme sont évalués à la JVAERG. Contrairement aux instruments d'emprunt évalués à la JVAERG, les profits et les pertes ne peuvent être recyclés par le biais du résultat net. Lors de la décomptabilisation de l'actif, les profits ou pertes cumulés sont directement transférés des AERG aux résultats non distribués.

JVRN – Les actifs ne respectant pas les critères de comptabilisation au coût amorti ou à la JVAERG sont évalués à la JVRN.

Les exigences de l'IFRS 9 visant l'évaluation des passifs financiers cadrent avec celles de l'IAS 39, à l'exception de l'exigence additionnelle introduite par l'IFRS 9 qui est celle de présenter dans les AERG la variation de la juste valeur des passifs découlant de changements dans le risque de crédit d'Énergie Brookfield plutôt qu'en résultat net dans le cas des passifs désignés à la JVRN selon l'option de la juste valeur.

Dépréciation

À partir du 1^{er} janvier 2018, Énergie Brookfield évalue de manière prospective les pertes de crédit attendues découlant de ses actifs comptabilisés au coût amorti et à la JVAERG, notamment les créances au titre des contrats de location-financement. Pour les créances clients uniquement, Énergie Brookfield applique la méthode simplifiée prévue par l'IFRS 9, selon laquelle les pertes attendues pour la durée de vie sont comptabilisées au moment de la comptabilisation initiale des créances. Selon la méthode simplifiée de comptabilisation des pertes de crédit attendues, les entités ne sont pas tenues de faire le suivi des variations du risque de crédit, mais doivent plutôt comptabiliser une correction de valeur chaque date de clôture en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie à compter de la date de comptabilisation initiale de la créance client.

Figurent parmi les indications de dépréciation :

- des indices qu'un débiteur ou un groupe de débiteurs éprouvent de sérieuses difficultés financières;
- un défaut ou retard de versement des intérêts ou de remboursement du principal;
- la probabilité qu'un débiteur ou un groupe de débiteurs déclare faillite ou procède à un autre type de restructuration financière;
- une variation dans le nombre de retards ou dans la situation économique corrélée avec les défauts, lorsque des données observables indiquent une diminution mesurable des flux de trésorerie futurs estimés.

Les créances clients sont passées en revue sur le plan qualitatif au cas par cas afin de déterminer si elles doivent être sorties.

Les pertes de crédit attendues correspondent à la différence entre la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels devant être payés en vertu du contrat, et les flux de trésorerie attendus. Les pertes de crédit attendues sont évaluées compte tenu du risque de défaut sur la durée du contrat et intègrent des informations prospectives dans leur évaluation.

Le montant des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers s'est avéré négligeable; par conséquent, aucune provision pour créances douteuses n'a été comptabilisée.

Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle un contrat dérivé est conclu et sont ultérieurement réévalués à la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. La comptabilisation des variations ultérieures de la juste valeur diffère selon que le dérivé a été désigné ou non comme instrument de couverture et, le cas échéant, selon la nature de l'élément couvert et le type de relation de couverture désigné.

Énergie Brookfield désigne ses dérivés comme couverture :

- du risque de change associé aux flux de trésorerie de transactions prévues hautement probables (couvertures des flux de trésorerie);
- du risque de change associé aux investissements nets dans des établissements à l'étranger (couvertures d'un investissement net);
- du risque sur marchandises associé aux flux de trésorerie de transactions prévues hautement probables (couvertures des flux de trésorerie);
- du risque de taux d'intérêt variable associé au remboursement de créances (couvertures des flux de trésorerie).

La juste valeur des divers instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture et les variations de la réserve de couverture dans les capitaux propres sont présentées à la note 4.

Lorsqu'un instrument de couverture arrive à expiration, est vendu, est résilié, ou ne respecte plus les critères de comptabilité de couverture, le cumul des profits ou pertes latents et les coûts différés liés à la couverture jusqu'alors inscrits dans les capitaux propres restent ainsi comptabilisés jusqu'à la réalisation de la transaction prévue. Lorsque la transaction prévue n'est plus susceptible de se produire, le cumul des profits ou pertes latents et les coûts différés liés à la couverture sont immédiatement reclassés en résultat net.

Si le ratio de couverture aux fins de la gestion du risque n'est plus optimal, mais que l'objectif de gestion du risque demeure inchangé et que la couverture continue d'être admissible à la comptabilité de couverture, la relation de couverture sera rééquilibrée en rajustant la quantité visée par l'instrument de couverture ou celle de l'élément couvert afin que le ratio de couverture corresponde au ratio utilisé aux fins de gestion du risque. Toute inefficacité de couverture est calculée et comptabilisée en résultat net au moment du rééquilibrage de la relation de couverture.

Couvertures de flux de trésorerie qui sont admissibles à la comptabilité de couverture

La partie efficace de la variation de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et admissibles comme couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans la réserve de couverture de flux de trésorerie dans les capitaux propres, jusqu'à concurrence du cumul des variations de la juste valeur de l'élément couvert sur une base actualisée depuis le commencement de la couverture. Les profits ou pertes liés à la partie inefficace sont comptabilisés immédiatement en résultat net à titre de « Profit latent (perte latente) sur les instruments financiers ».

Les profits et les pertes découlant de la partie efficace de la variation de la juste valeur de la totalité du contrat à terme sont comptabilisés dans la réserve de couverture de flux de trésorerie dans les capitaux propres. Le cumul des montants comptabilisés dans les capitaux propres est reclassé dans la période où l'élément couvert a une incidence sur le résultat net.

Couvertures d'investissement net qui sont admissibles à la comptabilité de couverture

Les couvertures d'investissement net dans des établissements à l'étranger sont comptabilisées de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie. Les profits ou pertes sur l'instrument de couverture liés à la partie efficace de la couverture sont comptabilisés dans les AERG et cumulés dans des réserves portées aux capitaux propres. Les profits ou pertes liés à la partie inefficace sont comptabilisés immédiatement en résultat net à titre de « Change et profit latent (perte latente) sur les instruments financiers ». Le cumul des profits et pertes accumulés dans les capitaux propres est reclassé en résultat net lorsque les établissements à l'étranger sont vendus, en tout ou en partie.

Inefficacité de la couverture

La politique de couverture d'Énergie Brookfield ne permet l'utilisation d'instruments dérivés que pour des relations de couverture efficace. L'efficacité de la couverture est déterminée au commencement de la relation de couverture et au moyen d'évaluations périodiques et prospectives de l'efficacité pour veiller à l'existence d'un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture. Lorsque les conditions essentielles de l'instrument de couverture et de l'élément couvert sont en parfaite concordance, une appréciation qualitative de l'efficacité est réalisée. Pour les autres relations de couverture, la méthode du dérivé hypothétique pour apprécier l'efficacité est utilisée.

e) Modifications futures de méthodes comptables

Le tableau suivant décrit brièvement les normes comptables publiées, mais non encore en vigueur. Aucune d'entre elles ne sera adoptée de façon anticipée par Énergie Brookfield.

Norme	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence sur les états financiers
En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, <i>Contrats de location</i> (« IFRS 16 »).	Selon l'IFRS 16, le preneur doit comptabiliser la plupart des contrats de location à l'état de la situation financière selon un modèle unique, faisant disparaître la distinction actuelle entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Le traitement comptable appliqué par le bailleur demeure essentiellement le même et la distinction entre les contrats de location-financement et les contrats de location simple reste inchangée. Selon l'IFRS 16, un preneur comptabilise un actif lié au droit d'utilisation et une obligation locative. L'actif lié au droit d'utilisation est traité de manière similaire à d'autres actifs non financiers et amorti en conséquence. Des intérêts sont comptabilisés sur le passif. L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements locatifs sur la durée de location, actualisée au taux d'intérêt implicite du contrat de location. Les preneurs peuvent faire un choix de méthode comptable, par catégorie de biens sous-jacents, afin de pouvoir recourir à une méthode semblable à la comptabilisation des contrats de location simple en vertu de l'IAS 17 et ainsi s'abstenir de comptabiliser les actifs et les passifs de chaque contrat de location d'une durée d'au plus 12 mois pour lesquels le bien sous-jacent a une faible valeur. L'IFRS 16 annule et remplace l'IAS 17, <i>Contrats de location</i> , et les interprétations connexes. Un preneur pourra appliquer l'IFRS 16 à ses contrats de location soit de façon rétrospective à chaque période antérieure pour laquelle il présente de l'information financière, soit de façon rétrospective en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de l'IFRS 16 à la date de première application.	La norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2019. L'adoption anticipée est permise.	La direction a constitué son groupe de travail aux fins de l'adoption et a participé à des séances de planification avec Brookfield Asset Management. La direction prévoit adopter la norme en utilisant l'approche rétrospective modifiée, qui entraînera un ajustement non récurrent du solde d'ouverture des capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2019, comme si la norme avait toujours été en vigueur. La transition sera effectuée selon la définition actuelle d'un contrat de location et en appliquant certains allègements transitoires et d'autres mesures de simplification et choix de méthode comptable à l'adoption de la nouvelle norme. La quantification initiale est terminée et fait l'objet d'un examen. Les activités visant l'adoption de la norme progressent comme prévu. Les étapes suivantes consisteront à finaliser l'analyse du document, y compris l'évaluation de l'incidence sur les exigences à l'égard des systèmes informatiques et des contrôles internes, la création d'une ébauche des informations requises par la nouvelle norme et la mise à jour de l'analyse pour y inclure tous les contrats de location en vigueur à la fin de l'exercice. La direction continue d'évaluer l'incidence globale de l'IFRS 16 sur les états financiers consolidés.

2. ACQUISITIONS

Le placement suivant a été comptabilisé au moyen de la méthode d'acquisition, et les résultats d'exploitation ont été inclus dans les états financiers consolidés à la date de l'acquisition.

Énergie Brookfield a fait l'acquisition de TerraForm Global, Inc. (« GLBL ») le 28 décembre 2017. Les actifs nets identifiables de GLBL comprenaient des liquidités soumises à restrictions et des dépôts de 56 millions \$ lié à l'acquisition de participations majoritaires (variant de 65 % à 70 %) dans trois sociétés distinctes qui exploitent cumulativement une puissance de 49 MW d'actifs éoliens et solaires en Afrique du Sud (« BioTherm »).

En mars 2018, Énergie Brookfield a acquis BioTherm, pour une contrepartie totale de 71 millions \$. Ce montant a été versé en deux tranches et comprenait le dépôt susmentionné, qui se composait d'un paiement en espèces de 12 millions \$ et une contrepartie différée de 3 millions \$.

Les coûts d'acquisition totaux de moins de 1 million \$ ont été passés en charges au fur et à mesure qu'ils ont été engagés et ont été comptabilisés au poste « divers » dans le compte consolidé de résultat.

La répartition provisoire du prix d'acquisition, à la juste valeur, est la suivante :

(EN MILLIONS)	Note	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie		12 \$
Créances clients et autres actifs courants		7
Immobilisations corporelles, à la juste valeur		158
Passifs courants		(3)
Tranche courante de la dette à long terme		(3)
Instruments financiers		(2)
Dette à long terme		(69)
Passifs d'impôt différé		(35)
Participations ne donnant pas le contrôle		(21)
Juste valeur des actifs nets acquis		44
Goodwill	12	27
Prix d'acquisition		71 \$

3. ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

En juillet 2018, Énergie Brookfield, de concert avec ses partenaires institutionnels, a conclu une convention dans le but de vendre ses participations majoritaires dans un portefeuille d'énergie éolienne et solaire en Afrique du Sud d'une puissance de 178 MW (le « portefeuille d'Afrique du Sud ») pour une contrepartie totale de 2 031 millions ZAR (environ 166 millions \$, soit la quote-part d'Énergie Brookfield s'élevant à environ 50 millions \$). La transaction est assujettie aux conditions de clôture, y compris l'approbation des organismes de réglementation et du prêteur. Énergie Brookfield détient une participation financière de 31 % et un droit de vote de 100 % dans le portefeuille d'Afrique du Sud. Le montant au prorata de la contrepartie attribuable aux partenaires institutionnels au moment de la clôture se rapproche de leur participation financière dans le portefeuille d'Afrique du Sud. Chaque entité de projet comprise dans le portefeuille d'Afrique du Sud se compose d'une participation financière additionnelle ne donnant pas le contrôle variant de 30 % à 49 %.

Une réévaluation des actifs détenus en vue de la vente a été effectuée immédiatement avant de les classer comme détenus en vue de la vente, conformément à notre choix de méthode comptable d'appliquer le modèle de réévaluation. Le montant cumulatif comptabilisé dans les autres éléments du résultat global rattaché aux capitaux propres des commanditaires relatifs aux actifs détenus en vue de la vente est de 12 millions \$.

Énergie Brookfield continue à consolider et à comptabiliser les produits, les charges et les flux de trésorerie rattachés à l'actif dans les comptes consolidés de résultat, dans les états consolidés du résultat global et dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie. Les actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente ne sont pas amortis.

Les principaux actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente sont comme suit :

(EN MILLIONS)	Total
Actifs	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 \$
Liquidités soumises à restrictions	19
Créances clients et autres actifs courants	19
Immobilisations corporelles à la juste valeur	619
Goodwill	22
Autres actifs non courants	64
Actifs détenus en vue de la vente	758 \$
Passifs	
Passifs courants	27 \$
Dette à long terme	361
Autres passifs non courants	139
Passifs directement rattachés à des actifs détenus en vue de la vente	527 \$

4. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

GESTION DES RISQUES

Énergie Brookfield court divers risques financiers en raison de ses activités, y compris le risque de marché (c'est-à-dire le risque sur marchandises, le risque de taux d'intérêt et le risque de change), le risque de crédit et le risque de liquidité. Énergie Brookfield a recours principalement à des instruments financiers pour gérer ces risques.

Il n'y a eu aucune modification importante au chapitre des risques courus depuis ceux énoncés dans les états financiers consolidés audités en date du 31 décembre 2017.

Informations sur la juste valeur

La juste valeur constitue le prix qui serait reçu à la vente d'un actif, ou payé au transfert d'un passif dans une transaction ordonnée entre les participants du marché, à la date d'évaluation.

Lorsque la juste valeur est établie à l'aide de modèles d'évaluation, il faut avoir recours à des hypothèses quant au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation. Pour déterminer ces hypothèses, la direction se base principalement sur des données de marché externes facilement observables, comme les courbes des taux d'intérêt, les taux de change, les prix des marchandises et, selon le cas, les écarts de taux.

L'évaluation de la juste valeur d'un actif non financier représente la contrepartie qui serait reçue dans le cadre d'une transaction ordonnée entre les participants du marché, compte tenu d'une utilisation optimale de l'actif.

Les actifs et les passifs mesurés à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie décrite ci-dessous. Chaque niveau correspond à un degré de fiabilité des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs.

Niveau 1 – Données fondées sur les prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés du niveau 1, observables pour l'actif ou le passif de façon directe ou indirecte;

Niveau 3 – Données liées à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché.

Le tableau suivant présente les actifs et les passifs d'Énergie Brookfield évalués et présentés à la juste valeur et classés selon la hiérarchie des justes valeurs aux :

	30 sept. 2018				31 déc.
(EN MILLIONS)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	2017
Actifs évalués à la juste valeur :					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	313 \$	- \$	- \$	313 \$	799 \$
Liquidités soumises à restrictions ¹	257	-	-	257	284
Actifs liés à des instruments financiers ^{2,3}					
Swaps de taux d'intérêt	-	19	-	19	6
Swaps de change	-	66	-	66	20
Placements dans des titres de capitaux propres et des titres d'emprunt ²	71	64	-	135	159
Immobilisations corporelles	-	-	25 521	25 521	27 096
Passifs évalués à la juste valeur :					
Passifs liés à des instruments financiers ³					
Contrats d'énergie dérivés	-	(23)	-	(23)	(19)
Swaps de taux d'intérêt	-	(128)	-	(128)	(155)
Swaps de change	-	(10)	-	(10)	(96)
Contrepartie éventuelle ⁴	-	-	(17)	(17)	(18)
Actifs pour lesquels la juste valeur est présentée :					
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ⁵	723	-	-	723	278
Passifs pour lesquels la juste valeur est présentée :					
Dette à long terme et facilités de crédit	-	(11 832)	-	(11 832)	(12 479)
Total	1 364 \$	(11 844) \$	25 504 \$	15 024 \$	15 875 \$

¹⁾ Comprennent le montant courant et le montant non courant inclus dans les autres actifs non courants.

²⁾ Les montants du niveau 2 comprennent les placements du Brookfield Infrastructure Debt Fund.

³⁾ Comprennent les montants courants et non courants.

⁴⁾ Comprennent les regroupements d'entreprises et l'extinction des obligations en 2021 et 2024.

⁵⁾ La juste valeur correspond aux placements dans les actions ordinaires cotées en Bourse de TerraForm Power Inc.

Aucun reclassement n'a eu lieu au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2018.

Information sur les instruments financiers

Le tableau suivant présente le montant total des positions nettes en instruments financiers d'Énergie Brookfield aux :

	2018			2017
(EN MILLIONS)	Actif	Passif	Actif net (passif)	Actif net (passif)
Contrats d'énergie dérivés	- \$	23 \$	(23) \$	(19) \$
Swaps de taux d'intérêt	19	128	(109)	(149)
Swaps de change	66	10	56	(76)
Placements dans des titres de capitaux propres et des titres d'emprunt	135	-	135	159
Total	220	161	59	(85)
Moins : tranche courante	59	40	19	(112)
Tranche non courante	161 \$	121 \$	40 \$	27 \$

a) Contrats d'énergie dérivés

Énergie Brookfield a conclu des contrats d'énergie dérivés à long terme principalement afin de stabiliser ou d'éliminer le risque de prix à la vente d'une partie de la production d'électricité future. Certains contrats d'énergie sont comptabilisés dans les états financiers consolidés intermédiaires d'Énergie Brookfield à un montant équivalant à leur juste valeur, laquelle est établie selon les prix du marché, ou, si aucun cours de marché n'est disponible, selon un modèle d'évaluation utilisant à la fois des éléments probants et des prévisions établis en interne et provenant de tierces parties.

b) Couvertures de taux d'intérêt

Énergie Brookfield a conclu des contrats de couverture de taux d'intérêt principalement en vue de réduire au minimum l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable ou de bloquer des taux d'intérêt sur le refinancement futur de la dette. Tous les contrats de couverture de taux d'intérêt sont comptabilisés à la juste valeur dans les états financiers consolidés intermédiaires.

c) Swaps de change

Énergie Brookfield a conclu des swaps de change visant à réduire au minimum son exposition aux fluctuations de change qui ont une incidence sur ses placements et ses résultats dans des établissements étrangers et à fixer le taux de change sur certaines transactions prévues libellées en monnaies étrangères.

d) Placements dans des titres de capitaux propres et des titres d'emprunt

Les placements d'Énergie Brookfield dans des titres de capitaux propres et des titres d'emprunt consistent essentiellement de placements dans des titres cotés en Bourse qui sont comptabilisés à l'état de la situation financière à la juste valeur. Les placements dans des titres d'emprunt font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture.

Le tableau suivant présente les profits latents (pertes latentes) inclus au poste « Change et perte latente sur les instruments financiers » dans les comptes consolidés intermédiaires de résultat :

(EN MILLIONS)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Contrats d'énergie dérivés	(3) \$	1 \$	(1) \$	1 \$
Swaps de taux d'intérêt	4	(1)	24	(11)
Swaps de change – flux de trésorerie	10	(14)	56	(30)
Perte de change	(21)	2	(114)	(4)
	(10) \$	(12) \$	(35) \$	(44) \$

Le tableau suivant présente les profits latents (pertes latentes) inclus au poste « Autres éléments du résultat global » dans les états consolidés intermédiaires du résultat global :

(EN MILLIONS)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Contrats d'énergie dérivés	(14) \$	1 \$	(11) \$	23 \$
Swaps de taux d'intérêt	2	5	13	4
	(12)	6	2	27
Swaps de change – investissement net	(11)	(52)	50	(97)
Placements dans des titres de capitaux propres et des titres d'emprunt	10	(9)	(1)	2
	(13) \$	(55) \$	51 \$	(68) \$

Le tableau suivant présente les ajustements pour reclassement de montants comptabilisés en résultat net dans les états consolidés intermédiaires du résultat global :

(EN MILLIONS)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Contrats d'énergie dérivés	- \$	(6) \$	8 \$	(22) \$
Swaps de taux d'intérêt	3	8	9	16
	3 \$	2 \$	17 \$	(6) \$

5. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le chef de la direction et le chef de la direction des finances (collectivement, le principal décideur opérationnel) d'Énergie Brookfield analysent les résultats de l'entreprise, gèrent les activités et affectent les ressources selon le type de technologie.

Les activités sont segmentées par 1) hydroélectricité, 2) énergie éolienne, 3) énergie solaire, 4) accumulation et divers (cogénération et biomasse) et 5) siège social, et les catégories hydroélectricité et énergie éolienne sont également segmentées par secteur géographique (nommément Amérique du Nord, Colombie, Brésil, Europe et Divers), afin de mieux refléter la façon dont le principal décideur opérationnel analyse les résultats, gère les activités et affecte les ressources. Le placement d'Énergie Brookfield dans les sociétés TerraForm Power et TerraForm Global a donné lieu à la création du secteur Énergie solaire, qui sera dorénavant analysé de façon distincte. Le placement dans First Hydro a donné lieu à la création du secteur accumulation et divers, qui sera analysé collectivement avec les activités de cogénération et de biomasse. Le secteur Colombie regroupe les résultats financiers des centrales hydroélectriques et de cogénération s'y rapportant. Le secteur siège social représente toutes les activités réalisées au-delà des secteurs individuels d'activité.

Les informations présentées au principal décideur opérationnel sur les mesures utilisées pour évaluer le rendement et affecter les ressources sont au prorata depuis le quatrième trimestre de 2017. Les informations au prorata reflètent la quote-part d'Énergie Brookfield dans des centrales qu'elle inclut dans son périmètre de consolidation ou comptabilise selon la méthode de la mise en équivalence et pour lesquelles elle détient le contrôle ou exerce une influence notable ou un contrôle conjoint sur la participation. Les informations au prorata offrent, aux porteurs de parts (les porteurs de la participation de commandité, des parts de société en commandite rachetables/échangeables et des parts de société en commandite), une perspective que le principal décideur opérationnel considère comme importante au moment d'effectuer des analyses internes et de prendre des décisions stratégiques et opérationnelles. Le principal décideur opérationnel est également d'avis que les informations au prorata permettent aux investisseurs de comprendre l'incidence des décisions qu'il prend et des résultats financiers attribuables aux porteurs de parts d'Énergie Brookfield.

Les informations financières au prorata ne sont pas présentées et ne sont pas destinées à être présentées conformément aux IFRS. Les tableaux présentant un rapprochement des données conformes aux IFRS et de celles présentées en fonction de la consolidation au prorata ont été fournis. Par secteur, les postes produits, autres produits, coûts d'exploitation directs, charge d'intérêts, amortissement des immobilisations corporelles, impôts exigible et différé et divers sont des éléments qui différeront des résultats présentés selon les IFRS puisqu'ils 1) comprennent la quote-part d'Énergie Brookfield des résultats des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence répartie entre tous les éléments mentionnés précédemment et 2) ne tiennent pas compte de la quote-part des résultats des participations consolidées que nous ne détenons pas et qui est répartie entre les éléments mentionnés précédemment.

Le résultat net sectoriel n'est pas une mesure utilisée par le principal décideur opérationnel pour analyser les résultats de l'entreprise et affecter les ressources. Énergie Brookfield n'exerce pas de contrôle sur les

entités qui ne font pas partie de son périmètre de consolidation; par conséquent, celles-ci ont été présentées comme des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans ses états financiers. La présentation des actifs et des passifs ainsi que des produits et des charges ne signifie pas qu'Énergie Brookfield dispose d'un quelconque droit sur ces éléments, et le retrait des montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle de ses états financiers ne porte pas atteinte aux droits d'Énergie Brookfield sur ces éléments ni n'annule son exposition à ceux-ci.

Énergie Brookfield présente donc ses résultats et les informations sectorielles des périodes antérieures selon ces secteurs.

Conformément à l'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, Énergie Brookfield fournit de l'information sur ses secteurs à présenter, fondée sur les mesures utilisées par le principal décideur opérationnel pour l'évaluation du rendement. Sauf lorsqu'il s'agit d'informations financières au prorata susmentionnées, les méthodes comptables utilisées pour les secteurs à présenter sont les mêmes que celles décrites à la note 1, « Mode de présentation et principales méthodes comptables ». Énergie Brookfield analyse la performance de ses secteurs opérationnels en fonction des produits, du BAIIA ajusté et des fonds provenant des activités.

Énergie Brookfield se sert du BAIIA ajusté pour évaluer le rendement de ses activités avant l'incidence de la charge d'intérêt, de l'impôt sur le résultat, de l'amortissement des immobilisations corporelles, des coûts de service de gestion, des participations ne donnant pas le contrôle, du profit latent ou de la perte latente sur les instruments financiers, des résultats sans effet de trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, des distributions aux porteurs d'actions privilégiées et aux commanditaires détenant des parts privilégiées et d'autres éléments typiques généralement ponctuels. Comparativement aux exercices précédents, Énergie Brookfield a révisé sa définition du BAIIA ajusté afin d'inclure sa quote-part du BAIIA ajusté découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans le BAIIA ajusté. Au cours des exercices précédents, Énergie Brookfield avait inclus sa quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Énergie Brookfield utilise les fonds provenant des activités pour évaluer le rendement de ses activités, qui correspondent au BAIIA ajusté, moins les coûts de service de gestion, les intérêts et l'impôt exigible, et sont ajustés pour tenir compte de la composante trésorerie des participations ne donnant pas le contrôle et des distributions aux porteurs d'actions privilégiées et aux commanditaires détenant des parts privilégiées.

Les informations sectorielles suivantes sont présentées régulièrement au principal décideur opérationnel.

Le tableau qui suit présente distinctement les résultats sectoriels selon la structure des secteurs établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata d'Énergie Brookfield et des comptes consolidés de résultat poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des placements dans des entreprises associées à Énergie Brookfield et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour le trimestre clos le 30 septembre 2018 :

(EN MILLIONS DE DOLLARS)	Attribuable aux porteurs de parts											Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Tel qu'il est présenté en vertu des IFRS ¹
	Hydroélectricité			Énergie éolienne				Énergie solaire	Accumulation et divers	Siège social	Total			
	Amérique du Nord	Brésil	Colombie	Amérique du Nord	Europe	Brésil	Divers							
Produits	166	53	54	50	17	15	4	58	25	-	442	(100)	332	674
Autres produits	1	1	-	-	-	-	-	1	-	1	4	(1)	4	7
Coûts d'exploitation directs	(68)	(16)	(25)	(20)	(8)	(2)	(1)	(13)	(11)	(5)	(169)	31	(119)	(257)
Quote-part du BAIIA ajusté découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	70	-	70
BAIIA ajusté	99	38	29	30	9	13	3	46	14	(4)	277	-	217	-
Coûts de service de gestion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(22)	(22)	-	-	(22)
Charge d'intérêts sur les emprunts	(44)	(5)	(9)	(16)	(6)	(2)	(1)	(15)	(3)	(27)	(128)	29	(77)	(176)
Impôt exigible	(2)	(2)	-	-	(1)	-	-	-	-	-	(5)	2	(3)	(6)
Distributions attribuables aux éléments suivants :														
Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(10)	(10)	-	-	(10)
Actions privilégiées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(7)	(7)	-	-	(7)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(31)	-	(31)
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(137)	(137)
Fonds provenant des activités	53	31	20	14	2	11	2	31	11	(70)	105	-	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	(57)	(32)	(4)	(34)	(13)	(3)	-	(11)	(5)	(1)	(160)	32	(64)	(192)
Change et perte latente sur les instruments financiers	(5)	1	-	-	1	(3)	(1)	-	-	1	(6)	-	(4)	(10)
Charge d'impôt différé	7	-	(1)	(4)	1	-	-	(1)	-	15	17	3	(9)	11
Divers	(1)	2	(4)	(3)	-	-	-	-	(1)	(4)	(11)	(2)	(5)	(18)
Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(33)	-	(33)
Perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	82	82
Résultat net attribuable aux porteurs de parts ²	(3)	2	11	(27)	(9)	5	1	19	5	(59)	(55)	-	-	(55)

¹⁾ La quote-part du résultat découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de 6 millions \$ comprend la quote-part du BAIIA ajusté, la quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et la quote-part des résultats. La perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation de 55 millions \$ comprend la quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

²⁾ Le résultat net attribuable aux porteurs de parts comprend le résultat net attribuable à la participation de commandité, aux parts de société en commandite rachetables/échangeables et aux parts de société en commandite. Le total du résultat net comprend les montants attribuables aux porteurs de parts, aux participations ne donnant pas le contrôle, aux capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées et aux actions privilégiées.

Le tableau qui suit présente distinctement les résultats sectoriels selon la structure des secteurs établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata d'Énergie Brookfield et des comptes consolidés de résultat poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des placements dans des entreprises associées à Énergie Brookfield et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour le trimestre clos le 30 septembre 2017 :

	Attribuable aux porteurs de parts						Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuable aux participations ne sonnant pas le contrôle	Tel qu'il est présenté en vertu des IFRS ¹			
	Hydroélectricité			Énergie éolienne								
(EN MILLIONS DE DOLLARS)	Amérique du Nord	Brésil	Colombie	Amérique du Nord	Europe	Brésil	Accumulation et divers	Siège social	Total			
Produits	201	60	47	30	11	10	18	-	377	(15)	246	608
Autres produits	1	4	-	-	-	-	-	-	5	-	2	7
Coûts d'exploitation directs	(74)	(22)	(22)	(9)	(7)	(1)	(9)	(6)	(150)	6	(99)	(243)
Quote-part du BAIIA ajusté découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9	-	9
BAIIA ajusté	128	42	25	21	4	9	9	(6)	232	-	149	-
Coûts de service de gestion	-	-	-	-	-	-	-	(21)	(21)	-	-	(21)
Charge d'intérêts sur les emprunts	(46)	(2)	(10)	(10)	(3)	(2)	(3)	(23)	(99)	3	(62)	(158)
Impôt exigible	-	(3)	(2)	-	(1)	-	-	-	(6)	-	(9)	(15)
Distributions attribuables aux éléments suivants :												
Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées	-	-	-	-	-	-	-	(8)	(8)	-	-	(8)
Actions privilégiées	-	-	-	-	-	-	-	(7)	(7)	-	-	(7)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(3)	-	(3)
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(78)	(78)
Fonds provenant des activités	82	37	13	11	-	7	6	(65)	91	-	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	(54)	(36)	(8)	(21)	(5)	(2)	(7)	-	(133)	3	(72)	(202)
Change et perte latente sur les instruments financiers	1	-	(2)	-	(8)	-	-	1	(8)	-	(4)	(12)
(Charge) recouvrement d'impôt différé	13	1	(3)	(10)	2	-	-	7	10	-	(6)	4
Divers	(7)	(1)	1	(1)	10	1	3	(9)	(3)	(1)	-	(4)
Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(2)	-	(2)
Perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	82	82
Résultat net attribuable aux porteurs de parts ²	35	1	1	(21)	(1)	6	2	(66)	(43)	-	-	(43)

¹⁾ La quote-part du résultat découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de 4 millions \$ comprend la quote-part du BAIIA ajusté, la quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et la quote-part des résultats. La perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation de 4 millions \$ comprend la quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et la perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

²⁾ Le résultat net attribuable aux porteurs de parts comprend le résultat net attribuable à la participation de commandité, aux parts de société en commandite rachetables/échangeables et aux parts de société en commandite. Le total du résultat net comprend les montants attribuables aux porteurs de parts, aux participations ne donnant pas le contrôle, aux capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées et aux actions privilégiées.

Le tableau qui suit présente distinctement les résultats sectoriels selon la structure des secteurs établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata d'Énergie Brookfield et des comptes consolidés de résultat poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des placements dans des entreprises associées à Énergie Brookfield et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018 :

	Attribuable aux porteurs de parts											Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Tel qu'il est présenté en vertu des IFRS ¹
	Hydroélectricité			Énergie éolienne										
(EN MILLIONS DE DOLLARS)	Amérique du Nord	Brésil	Colombie	Amérique du Nord	Europe	Brésil	Divers	Énergie solaire	Accumulation et divers	Siège social	Total			
Produits	655	185	160	158	46	33	9	106	62	-	1 414	(197)	985	2 202
Autres produits	6	3	1	1	1	-	-	4	-	2	18	(5)	13	26
Coûts d'exploitation directs	(206)	(55)	(70)	(50)	(20)	(7)	(3)	(23)	(29)	(17)	(480)	63	(343)	(760)
Quote-part du BAIIA ajusté découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	139	12	151
BAIIA ajusté	455	133	91	109	27	26	6	87	33	(15)	952	-	667	-
Coûts de service de gestion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(64)	(64)	-	-	(64)
Charge d'intérêts sur les emprunts	(128)	(17)	(29)	(44)	(12)	(6)	(3)	(30)	(10)	(75)	(354)	54	(234)	(534)
Impôt exigible	(5)	(7)	-	(1)	(2)	-	-	-	-	-	(15)	3	(8)	(20)
Distributions attribuables aux éléments suivants :														
Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(29)	(29)	-	-	(29)
Actions privilégiées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(20)	(20)	-	-	(20)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(57)	(10)	(67)
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(415)	(415)
Fonds provenant des activités	322	109	62	64	13	20	3	57	23	(203)	470	-	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	(170)	(103)	(14)	(89)	(30)	(10)	(2)	(24)	(17)	(1)	(460)	61	(212)	(611)
Change et perte latente sur les instruments financiers	(4)	-	1	3	6	(11)	(2)	(3)	(2)	14	2	(6)	(31)	(35)
Charge d'impôt différé	1	1	(4)	(9)	2	-	-	(1)	-	24	14	2	(18)	(2)
Divers	(19)	(2)	(4)	(8)	(3)	-	(2)	(10)	(10)	(17)	(75)	15	(12)	(72)
Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(72)	-	(72)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	273	273
Résultat net attribuable aux porteurs de parts ²	130	5	41	(39)	(12)	(1)	(3)	19	(6)	(183)	(49)	-	-	(49)

¹⁾ La quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de 12 millions \$ comprend la quote-part du BAIIA ajusté, la quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et la quote-part des résultats. Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation de 142 millions \$ comprend la quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

²⁾ Le résultat net attribuable aux porteurs de parts comprend le résultat net attribuable à la participation de commandité, aux parts de société en commandite rachetables/échangeables et aux parts de société en commandite. Le total du résultat net comprend les montants attribuables aux porteurs de parts, aux participations ne donnant pas le contrôle, aux capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées et aux actions privilégiées.

Le tableau qui suit présente distinctement les résultats sectoriels selon la structure des secteurs établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata d'Énergie Brookfield et des comptes consolidés de résultat poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des placements dans des entreprises associées à Énergie Brookfield et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 :

	Attribuable aux porteurs de parts									Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Tel qu'il est présenté en vertu des IFRS ¹
	Hydroélectricité			Énergie éolienne								
(EN MILLIONS DE DOLLARS)	Amérique du Nord	Brésil	Colombie	Amérique du Nord	Europe	Brésil	Accumulation et divers	Siège social	Total			
Produits	726	178	140	109	35	19	42	-	1 249	(35)	754	1 968
Autres produits	1	10	2	-	-	-	-	1	14	-	11	25
Coûts d'exploitation directs	(207)	(53)	(69)	(26)	(16)	(4)	(25)	(17)	(417)	15	(314)	(716)
Quote-part du BAIIA ajusté découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20	-	20
BAIIA ajusté	520	135	73	83	19	15	17	(16)	846	-	451	
Coûts de service de gestion	-	-	-	-	-	-	-	(58)	(58)	-	-	(58)
Charge d'intérêts sur les emprunts	(135)	(12)	(32)	(31)	(9)	(4)	(10)	(66)	(299)	9	(187)	(477)
Impôt exigible	1	(8)	(3)	-	(1)	-	-	-	(11)	-	(16)	(27)
Distributions attribuables aux éléments suivants :												
Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées	-	-	-	-	-	-	-	(21)	(21)	-	-	(21)
Actions privilégiées	-	-	-	-	-	-	-	(19)	(19)	-	-	(19)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(9)	-	(9)
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(248)	(248)
Fonds provenant des activités	386	115	38	52	9	11	7	(180)	438	-	-	
Amortissement des immobilisations corporelles	(163)	(106)	(24)	(62)	(17)	(5)	(19)	-	(396)	9	(213)	(600)
Change et perte latente sur les instruments financiers	(3)	(3)	(1)	1	(14)	-	-	(15)	(35)	1	(4)	(38)
Charge d'impôt différé	(5)	3	(9)	(4)	4	-	-	18	7	-	(24)	(17)
Divers	(17)	(6)	8	-	12	2	7	(9)	(3)	(2)	22	17
Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(8)	-	(8)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	219	219
Résultat net attribuable aux porteurs de parts ²	198	3	12	(13)	(6)	8	(5)	(186)	11	-	-	11

¹⁾ La quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de 3 millions \$ comprend la quote-part du BAIIA ajusté, la quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et la quote-part des résultats. Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation de 29 millions \$ comprend la quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

²⁾ Le résultat net attribuable aux porteurs de parts comprend le résultat net attribuable à la participation de commandité, aux parts de société en commandite rachetables/échangeables et aux parts de société en commandite. Le total du résultat net comprend les montants attribuables aux porteurs de parts, aux participations ne donnant pas le contrôle, aux capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées et aux actions privilégiées.

Le tableau suivant présente de l'information relative à certains éléments de l'état de la situation financière d'Énergie Brookfield par secteur :

	Attribuable aux porteurs de parts											Contribution des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Tel qu'il est présenté en vertu des IFRS
	Hydroélectricité			Énergie éolienne				Accumulation et divers	Siège social	Total				
(EN MILLIONS)	Amérique du Nord	Colombie	Brésil	Amérique du Nord	Europe	Brésil	Divers				Énergie solaire			
Au 30 septembre 2018 : Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 \$	15 \$	87 \$	36 \$	41 \$	7 \$	4 \$	64 \$	10 \$	12 \$	290 \$	(115) \$	138 \$	313 \$
Immobilisations corporelles à la juste valeur	11 141	1 296	1 493	2 195	794	248	30	1 312	572	-	19 081	(3 079)	9 519	25 521
Total de l'actif	11 452	1 582	1 743	2 350	927	282	53	1 619	632	165	20 805	(2 503)	11 639	29 941
Total des emprunts	2 986	459	229	1 341	484	76	33	998	256	2 891	9 753	(2 041)	3 680	11 392
Total du passif	5 121	818	372	1 782	630	81	41	1 256	291	3 105	13 497	(2 503)	5 593	16 587
Pour les neuf mois clos le 30 septembre 2018 : Nouvelles immobilisations corporelles	55	4	22	9	10	-	-	9	2	6	117	(15)	56	158
Au 31 décembre 2017 : Trésorerie et équivalents de trésorerie	21 \$	14 \$	40 \$	18 \$	19 \$	7 \$	103 \$	90 \$	11 \$	7 \$	330 \$	(30) \$	499 \$	799 \$
Immobilisations corporelles à la juste valeur	11 396	1 303	1 908	1 798	482	304	11	602	625	-	18 429	(1 451)	10 118	27 096
Total de l'actif	11 709	1 574	2 149	1 888	532	443	31	765	691	180	19 962	(1 040)	11 982	30 904
Total des emprunts	3 049	447	200	1 005	233	192	9	499	253	2 552	8 439	(848)	4 175	11 766
Total du passif	5 237	801	380	1 338	334	208	18	573	304	2 786	11 979	(1 039)	5 682	16 622
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 : Nouvelles immobilisations corporelles	90	8	59	6	34	-	-	-	13	10	220	(10)	144	354

Informations géographiques

Le tableau suivant présente les produits consolidés par région géographique pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

(EN MILLIONS)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
États-Unis	196 \$	185 \$	691 \$	673 \$
Colombie	222	195	664	583
Canada	76	100	302	358
Brésil	119	106	328	274
Europe	19	22	87	80
Divers	42	-	130	-
	674 \$	608 \$	2 202 \$	1 968 \$

Le tableau suivant présente les immobilisations corporelles et les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence par région géographique :

(EN MILLIONS)	30 septembre 2018	31 décembre 2017
États-Unis	11 203 \$	11 131 \$
Colombie	5 370	5 401
Canada	5 562	5 810
Brésil	2 772	3 479
Europe	1 410	1 332
Divers	315	664
	26 632 \$	27 817 \$

6. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018, le taux d'imposition effectif d'Énergie Brookfield s'est établi à 13,5 % (35,5 % en 2017). Le taux d'imposition effectif est différent du taux prévu par la loi en raison principalement des écarts entre les taux et du bénéfice non imposable des participations ne donnant pas le contrôle.

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES À LA JUSTE VALEUR

Le tableau suivant présente le rapprochement des immobilisations corporelles à la juste valeur :

(EN MILLIONS)	Note	Hydro- électricité	Énergie éolienne	Énergie solaire	Divers ¹	Total ²
Au 31 décembre 2017		22 399 \$	3 803 \$	575 \$	319 \$	27 096 \$
Ajouts aux actifs en construction		131	23	2	2	158
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	2	-	72	86	-	158
Transferts vers les actifs détenus en vue de la vente	3	-	(58)	(561)	-	(619)
Éléments comptabilisés par le biais des autres éléments du résultat global						
Variation de la juste valeur	3	-	-	163	-	163
Change		(493)	(222)	(75)	(48)	(838)
Éléments comptabilisés par le biais du résultat net						
Cessions et passation en charges des coûts d'exploitation		(23)	(3)	-	(10)	(36)
Amortissement des immobilisations corporelles		(400)	(178)	(17)	(16)	(611)
Divers		(9)	-	59	-	50
Au 30 septembre 2018		21 605 \$	3 437 \$	232 \$	247 \$	25 521 \$

¹⁾ Comprend l'accumulation, la biomasse et la cogénération.

²⁾ Comprend des immobilisations incorporelles de 11 millions \$ (13 millions \$ en 2017) et des actifs en construction de 429 millions \$ (601 millions \$ en 2017).

8. DETTE À LONG TERME ET FACILITÉS DE CRÉDIT

Le tableau suivant présente les composantes des obligations liées à la dette aux :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	30 septembre 2018				31 décembre 2017			
	Moyenne pondérée Taux d'intérêt (%)	Durée (en années)	Valeur comptable	Juste valeur estimée	Moyenne pondérée Taux d'intérêt (%)	Durée (en années)	Valeur comptable	Juste valeur estimée
Emprunts de la société mère								
Série 3 (200 \$ CA)	5,3	0,1	155 \$	158 \$	5,3	0,8	159 \$	163 \$
Série 4 (150 \$ CA)	5,8	18,1	116	135	5,8	18,9	119	144
Série 7 (450 \$ CA)	5,1	2,0	349	368	5,1	2,8	358	382
Série 8 (400 \$ CA)	4,8	3,4	310	324	4,8	4,1	318	344
Série 9 (400 \$ CA)	3,8	6,7	310	308	3,8	7,4	318	321
Série 10 (500 \$ CA)	3,6	8,3	387	375	3,6	9,0	398	400
Série 11 (300 \$ CA)	4,3	10,3	232	231	-	-	-	-
	4,5	6,2	1 859 \$	1 899 \$	4,5	6,4	1 670 \$	1 754 \$
Facilités de crédit	3,2	3,5	1 049 \$	1 049 \$	2,6	4,5	887 \$	887 \$
Emprunts des filiales								
Hydroélectricité	6,2	9,5	6 375 \$	6 597 \$	6,3	8,8	6 392 \$	6 813 \$
Énergie éolienne	4,7	11,2	1 930	2 020	5,8	9,7	2 211	2 343
Énergie solaire	6,0	7,5	170	170	11,1	7,6	643	643
Accumulation et divers	4,0	5,1	93	97	8,4	17,8	39	39
	5,8	9,8	8 568 \$	8 884 \$	6,5	9,0	9 285 \$	9 838 \$
Total de la dette			11 476	11 832			11 842	12 479
Ajouter : primes non amorties ¹			1				1	
Déduire : coûts de financement non amortis ¹			(85)				(77)	
Déduire : tranche courante			(864)				(1 676)	
			10 528 \$				10 090 \$	

¹⁾ Les primes non amorties et les coûts de financement non amortis sont amortis sur la durée des emprunts.

Emprunts de la société mère

Les emprunts de la société mère sont des obligations contractées par une filiale de financement d'Énergie Brookfield, Brookfield Renewable Partners ULC (« Finco ») (se reporter à la note 20 « Filiales faisant appel public à l'épargne »). Finco peut rembourser de temps à autre une partie ou la totalité des emprunts, conformément aux modalités de l'acte de fiducie. Le solde est exigible à l'échéance et les intérêts sur les emprunts de la société mère sont payés semestriellement. Les billets à terme à payer par Finco sont garantis sans condition par Énergie Brookfield, Brookfield Renewable Energy L.P. (« BRELP ») et certaines autres filiales.

Le 20 septembre 2018, Énergie Brookfield a réalisé l'émission de billets à moyen terme de série 11 d'un montant en capital de 300 millions \$ CA (230 millions \$), assortis d'un taux d'intérêt fixe de 4,25 % et venant à échéance en janvier 2029.

Emprunts des filiales

Les emprunts des filiales sont habituellement des emprunts sans recours, à long terme, et grevant des actifs précis, libellés dans la monnaie locale de la filiale. Les emprunts des filiales en Amérique du Nord, en Europe et en Afrique du Sud consistent en des dettes à taux fixe et à taux variable. Les emprunts des filiales en Afrique du Sud se composent de dettes à taux variable indexées sur le taux interbancaire convenu à Johannesburg (le « TICJ ») et de dettes libellées en dollars américains indexées sur le taux interbancaire offert à Londres (le « TIOL »). Énergie Brookfield a recours à des swaps de taux d'intérêt en Amérique du Nord, en Europe et en Afrique du Sud pour réduire au minimum son exposition aux taux d'intérêt variables. Les emprunts des filiales au Brésil sont généralement assortis de taux d'intérêt variables.

de la Taxa de Juros de Longo Prazo (« TJLP »), soit le taux d'intérêt à long terme de la Banque nationale de développement économique du Brésil, ou du taux du certificat de dépôt interbancaire, majoré d'une marge. Les emprunts des filiales en Colombie sont assortis de taux variables de l'Indicador Bancario de Referencia (« IBR »), soit le taux d'intérêt à court terme de la Banque centrale de Colombie, ou de l'indice des prix à la consommation (« IPC ») de la Colombie, soit le taux d'inflation stipulé par la Banque centrale de Colombie, majoré d'une marge. Les emprunts des filiales en Malaisie se composent de dettes à taux variable indexées sur le taux interbancaire offert à Kuala Lumpur (le « TIOKL »). Les emprunts des filiales en Inde se composent de dettes libellées en dollars américains à taux fixe.

Le 19 janvier 2018, Énergie Brookfield a conclu un financement associé à sa centrale d'accumulation par pompage comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence d'une puissance de 2,1 GW au Royaume-Uni en contractant un emprunt à long terme de 60 millions £ (83 millions \$) et une facilité de lettre de crédit de 90 millions £ (125 millions \$). L'emprunt à long terme vient à échéance en 2021 et porte intérêt au TIOL, majoré d'une marge de 2,75 %.

Le 29 janvier 2018, Énergie Brookfield a conclu un financement de 130 millions R\$ (40 millions \$) à l'égard d'une centrale hydroélectrique d'une puissance de 19 MW en cours de construction au Brésil. L'emprunt porte intérêt à un taux de la TJLP, majoré de 2,15 %, et vient à échéance en 2038.

Le 15 février 2018, Énergie Brookfield a conclu un refinancement associé à une centrale hydroélectrique d'une puissance de 296 MW aux États-Unis. Le financement consistait en une obligation verte capitalisée à l'échéance d'un montant de 350 millions \$ portant intérêt à un taux de 4,5 % et venant à échéance en 2033. Le produit a été affecté au remboursement du montant en capital de 315 millions \$, et l'excédent a été distribué aux investisseurs.

Le 22 février 2018, TerraForm Global a émis des billets de premier rang d'un montant en capital de 400 millions \$ portant intérêt à un taux de 6,13 % et venant à échéance en mars 2026. Avec la trésorerie en caisse, le produit a été affecté au remboursement du montant de 760 millions \$ lié aux billets de premier rang portant intérêt à un taux de 9,75 % et venant à échéance en 2022. De plus, TerraForm Global a conclu une facilité de crédit renouvelable de 45 millions \$ venant à échéance en février 2021.

Le 27 février 2018, Énergie Brookfield a conclu un financement d'obligations associé à l'entreprise en Colombie. Le financement consistait en obligations non garanties de premier rang d'un capital de 750 milliards COP (262 millions \$) dont les échéances sont de 7, 12 et 30 ans et portent intérêt respectivement à un taux de 7,12 %, à un taux fondé sur l'IPC majoré de 3,56 % et à un taux fondé sur l'IPC majoré de 3,99 %.

Le 20 avril 2018, Énergie Brookfield a réalisé un refinancement d'un montant de 160 millions R\$ (47 millions \$) associé à une centrale hydroélectrique d'une puissance de 120 MW au Brésil. L'emprunt porte intérêt au taux d'un certificat de dépôt interbancaire, majoré de 2,00 %, et vient à échéance en octobre 2023.

Au cours du deuxième trimestre de 2018, Énergie Brookfield a refinancé un emprunt bancaire à hauteur de 1 762 milliards COP (634 millions \$) associé à l'entreprise en Colombie. Le nouvel emprunt vient à échéance entre 2025 et 2030 à des taux fondés sur l'IBR majoré d'une fourchette de 2,97 % à 3,70 %.

Le 31 août 2018, Énergie Brookfield a conclu le refinancement d'un emprunt s'élevant à 338 milliards COP (111 millions \$) associé à l'entreprise en Colombie. Cet emprunt amorti porte intérêt à 7,48 % et vient à échéance en août 2025.

Le 14 septembre 2018, Énergie Brookfield a conclu un financement de 250 millions R\$ (60 millions \$) associé à la centrale hydroélectrique au Brésil. Cette obligation non garantie porte intérêt à 113 % du certificat de dépôt interbancaire et vient à échéance en septembre 2023.

Le 28 septembre 2018, Énergie Brookfield a accru sa dette associée à un portefeuille éolien en Ontario d'une puissance de 166 MW par la voie d'un placement privé d'un montant de 60 millions \$ CA (46 millions \$). La dette porte intérêt à un taux fixe de 4,86 % et vient à échéance en août 2031.

Dans le cadre de la transaction intervenue avec TerraForm Global, Énergie Brookfield a acquis des actifs qui avaient contracté des financements liés à des projets et qui étaient en défaut de paiement avant l'acquisition. Le solde de capital totalisant 316 millions \$ vient à échéance entre 2026 et 2031. Au 30 septembre 2018, les emprunts ne respectaient toujours pas certaines clauses restrictives en raison d'enjeux existant avant l'acquisition de TerraForm Global, y compris avec les entrepreneurs dans le cadre des contrats d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction. Le solde des emprunts rattachés au portefeuille d'Afrique du Sud a été classé comme des passifs directement rattachés à des actifs détenus en vue de la vente. Se reporter à la note 3 – *Actifs détenus en vue de la vente*. Au 30 septembre 2018, le solde a été classé comme courant dans les états financiers consolidés intermédiaires selon les IFRS. Le solde de ces emprunts était de 14 millions \$ au 30 septembre 2018. Énergie Brookfield est en pourparlers avec tous les prêteurs pour remédier aux manquements et lever les restrictions relatives aux projets. Hormis les manquements susmentionnés, au 30 septembre 2018, Énergie Brookfield avait respecté toutes les clauses restrictives financières importantes.

Facilités de crédit

Pour répondre aux fins générales de l'entreprise, Énergie Brookfield et ses filiales émettent des lettres de crédit aux termes de certaines de leurs facilités de crédit, qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des dépôts de garantie, des lettres de garantie et des garanties relatives aux comptes de réserve du service de la dette.

Le tableau qui suit résume la portion non utilisée des facilités de crédit aux :

	30 sept. 2018	31 déc. 2017
(EN MILLIONS)		
Facilités de crédit autorisées contractées par la société ¹	2 100 \$	2 090 \$
Prélèvements effectués sur des facilités de crédit contractées par la société ¹	(1 038)	(685)
Lettres de crédit émises	(35)	(193)
Tranche non utilisée des facilités de crédit contractées par la société	1 027	1 212

1) Les montants sont garantis par Énergie Brookfield. Ne tiennent pas compte d'un montant de 11 millions \$ (202 millions \$ en 2017) emprunté sur une facilité de crédit-relais d'un fonds privé soutenu par Brookfield.

9. PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Les participations ne donnant pas le contrôle d'Énergie Brookfield se répartissaient comme suit aux :

	30 sept. 2018	31 déc. 2017
(EN MILLIONS)		
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	6 046 \$	6 298 \$
Participation de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Brookfield	51	58
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/échangeables détenues par Brookfield	2 489	2 843
Actions privilégiées	600	616
	9 186 \$	9 815 \$

Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation

La variation nette des participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation se présente comme suit :

(EN MILLIONS)	Brookfield Americas Infra- structure Fund	Brookfield Infra- structure Fund II	Brookfield Infra- structure Fund III	The Catalyst Group	Investis- seurs institution- nels d'Isagen	Participations ne donnant pas le contrôle dans Isagen – actionnaires publics	Divers	Total
Au 31 décembre 2017	850 \$	1 682 \$	1 852 \$	134 \$	1 701 \$	9 \$	70 \$	6 298 \$
Résultat net	6	(1)	27	15	90	-	5	142
Autres éléments du résultat global	(17)	(74)	6	-	12	-	49	(24)
Apports en capital	-	9	5	-	-	-	(1)	13
Acquisition	-	-	-	-	-	-	21	21
Distributions	(8)	(63)	(230)	(6)	(127)	-	(4)	(438)
Divers	-	-	-	-	-	-	34	34
Au 30 septembre 2018	831 \$	1 553 \$	1 660 \$	143 \$	1 676 \$	9 \$	174 \$	6 046 \$
Participations détenues par des tiers	75-80 %	50-60 %	23-71 %	25 %	53 %	0,5 %	21-50 %	

Participations de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Brookfield et participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/échangeables détenues par Brookfield

Brookfield, à titre de détenteur de la participation de commandité de 1 % dans BRELP détenue par Brookfield (la « participation de commandité »), a le droit de recevoir les distributions régulières, en plus d'une distribution incitative fondée sur le montant par lequel les distributions trimestrielles dépassent les niveaux cibles. Dans la mesure où les distributions des parts de société en commandite dépassent les niveaux cibles de 0,375 \$ par part de société en commandite par trimestre, la distribution incitative s'établit à 15 % de toutes les distributions au-dessus de ce seuil. Si les distributions trimestrielles des parts de société en commandite dépassent les niveaux cibles de 0,4225 \$ par part de société en commandite, la distribution incitative équivaut alors à 25 % de toutes les distributions au-dessus de ce seuil.

Au 30 septembre 2018, 2 651 506 parts de société en commandite (2 651 506 au 31 décembre 2017) et 129 658 623 parts de société en commandite rachetables/échangeables (129 658 623 au 31 décembre 2017) étaient en circulation.

Distributions

Le tableau suivant présente la répartition des distributions :

(EN MILLIONS)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Participation de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Brookfield	1 \$	2 \$	4 \$	4 \$
Distributions incitatives	10	7	30	22
	11 \$	9 \$	34 \$	26 \$
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/échangeables détenues par Brookfield	64 \$	60 \$	192 \$	183 \$
	75 \$	69 \$	226 \$	209 \$

Actions privilégiées

Les actions privilégiées d'Énergie Brookfield comprennent les actions privilégiées de catégorie A d'Actions privilégiées Énergie renouvelable Brookfield Inc. (« Actions privilégiées ERB ») suivantes :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	Actions en circulation	Taux de rendement des dividendes cumulatifs (%)	Date de rachat la plus rapprochée	Dividendes déclarés pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre		Valeur comptable au 30 sept. 2018	31 déc. 2017
				2018	2017		
Série 1 (136 \$ CA)	5,45	3,36	Avril 2020	3 \$	3 \$	105 \$	108 \$
Série 2 (113 \$ CA) ¹	4,51	4,17	Avril 2020	3	2	87	90
Série 3 (249 \$ CA)	9,96	4,40	Juillet 2019	6	6	193	197
Série 5 (103 \$ CA)	4,11	5,00	Avril 2018	3	3	80	82
Série 6 (175 \$ CA)	7,00	5,00	Juillet 2018	5	5	135	139
	31,03			20 \$	19 \$	600 \$	616 \$

¹⁾ Le taux de dividende correspond à la distribution annualisée fondée sur le taux variable trimestriel le plus récent.

Les actions privilégiées de catégorie A n'ont pas de date d'échéance fixe et ne peuvent être rachetées au gré des porteurs. Au 30 septembre 2018, aucune des actions privilégiées de catégorie A n'avait été rachetée par Actions privilégiées ERB.

Actions privilégiées de catégorie A – offre publique de rachat dans le cours normal des activités

En juin 2018, la Bourse de Toronto a accepté un avis déposé par Actions privilégiées ERB lui signifiant son intention de renouveler l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant ses actions privilégiées de catégorie A en circulation pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 26 juin 2019 ou plus tôt si les rachats sont conclus avant cette date. Dans le cadre de cette offre publique de rachat, nous sommes autorisés à racheter jusqu'à 10 % du flottant total de chacune des séries des actions privilégiées de catégorie A. Les porteurs de parts peuvent obtenir une copie sans frais de l'avis en communiquant avec Énergie Brookfield. Aucune action n'avait été rachetée au 30 septembre 2018.

10. CAPITAUX PROPRES DES COMMANDITAIRES DÉTENANT DES PARTS PRIVILÉGIÉES

Les capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées d'Énergie Brookfield sont composés des parts de société en commandite privilégiées de catégorie A présentées comme suit :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	Actions en circulation	Taux de rendement des distributions cumulatives (%)	Date de rachat la plus rapprochée	Distributions déclarées pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre		Valeur comptable au 30 sept. 2018	31 déc. 2017
				2018	2017		
Série 5 (72 \$ CA)	2,89	5,59	Avril 2018	3 \$	3 \$	49 \$	49 \$
Série 7 (175 \$ CA)	7,00	5,50	Janvier 2021	6	6	128	128
Série 9 (200 \$ CA)	8,00	5,75	Juillet 2021	6	6	147	147
Série 11 (250 \$ CA)	10,00	5,00	Avril 2022	7	6	187	187
Série 13 (250 \$ CA)	10,00	5,00	Avril 2023	7	-	196	-
	37,89			29 \$	21 \$	707 \$	511 \$

Le 16 janvier 2018, Énergie Brookfield a émis 10 000 000 de parts de société en commandite privilégiées de catégorie A, série 13 (les « parts de société en commandite privilégiées de série 13 ») au prix de 25 \$ CA chacune, pour un produit brut de 250 millions \$ CA (201 millions \$). Énergie Brookfield a engagé des coûts de transaction de 9 millions \$ CA (5 millions \$) liés à ces placements, y compris la rémunération versée aux preneurs fermes. Les porteurs de parts de société en commandite privilégiées de série 13 ont le droit de recevoir une distribution trimestrielle cumulative au taux fixe de 5,0 % pendant la période initiale se terminant le 30 avril 2023. Par la suite, le taux de distribution sera fixé tous les cinq ans, à un taux équivalant au plus élevé des taux suivants : i) le rendement des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans alors en vigueur, majoré de 3,00 %, et ii) 5,00 %.

Les porteurs de parts de société en commandite privilégiées de série 13 auront le droit, à leur gré, de convertir leurs parts de société en commandite privilégiées de série 13 en des parts de société en commandite privilégiées de catégorie A, série 14 (les « parts privilégiées de série 14 »), sous réserve de certaines conditions, le 30 avril 2023 et le 30 avril tous les cinq ans par la suite. Les porteurs de parts privilégiées de série 14 auront le droit de recevoir des distributions en espèces privilégiées cumulatives variables équivalant au taux des bons du Trésor canadien à 90 jours, majoré de 3,00 %.

Au 30 septembre 2018, aucune part de société en commandite privilégiée de catégorie A, série 5 n'avait été rachetée.

11. CAPITAUX PROPRES DES COMMANDITAIRES

Capitaux propres des commanditaires

Au 30 septembre 2018, un total de 180 328 344 parts de société en commandite étaient en circulation (180 388 361 au 31 décembre 2017), dont 56 068 944 parts (56 068 944 au 31 décembre 2017) étaient détenues par Brookfield. Brookfield détient toutes les participations de commandité dans Énergie Brookfield, ce qui représentait une participation de 0,01 %.

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2018, 63 653 et 221 342 parts de société en commandite (72 948 et 229 553 parts de société en commandite en 2017) ont été émises respectivement dans le cadre du régime de réinvestissement des distributions pour un coût total de respectivement 2 millions \$ et 7 millions \$ (2 millions \$ et 7 millions \$ en 2017).

Au 30 septembre 2018, la participation directe et indirecte de Brookfield Asset Management, soit 185 727 567 parts de société en commandite et parts de société en commandite rachetables/échangeables, représentait environ 60 % d'Énergie Brookfield, compte tenu d'un échange intégral. La participation restante, soit environ 40 %, est détenue par des investisseurs publics.

Compte non tenu d'un échange intégral, Brookfield détenait, au 30 septembre 2018, une participation directe de société en commandite de 31 % dans Énergie Brookfield, une participation directe de 42 % dans BRELP découlant de la détention de parts de société en commandite rachetables/échangeables, et une participation directe de commandité de 1 % dans BRELP.

En décembre 2017, Énergie Brookfield a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant ses parts de société en commandite. Dans le cadre de cette offre publique de rachat dans le cours normal des activités, Énergie Brookfield peut racheter jusqu'à 9 millions de ses parts de société en commandite, soit environ 5 % des parts de société en commandite émises et en circulation, aux fins de la gestion du capital. L'offre viendra à échéance le 28 décembre 2018, ou plus tôt si Énergie Brookfield devait terminer ses rachats avant cette date. Il n'y a eu aucun rachat de parts de société en commandite au cours du trimestre clos le 30 septembre 2018. Au cours de la période de neuf mois close le

30 septembre 2018, Énergie Brookfield a racheté 281 359 parts de société en commandite à un prix total de 8 millions \$.

Distributions

Le tableau suivant présente la répartition des distributions :

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
(EN MILLIONS)	2018	2017	2018	2017
Brookfield	27 \$	27 \$	82 \$	75 \$
Porteurs de parts de société en commandite externes	61	59	184	168
	88 \$	86 \$	266 \$	243 \$

En février 2018, les distributions aux porteurs de parts sont passées à 1,96 \$ par part de société en commandite sur une base annualisée, soit une hausse de neuf cents par part de société en commandite, qui a pris effet pour la distribution versée en mars 2018.

12. GOODWILL

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du goodwill :

(EN MILLIONS)	Note	Total
Solde au 31 décembre 2017		901 \$
Acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises	2	27
Transferts vers les actifs détenus en vue de la vente	3	(22)
Change		(1)
Solde au 30 septembre 2018		905 \$

La répartition du prix d'acquisition de BioTherm (note 2 – Acquisitions) comprend un passif d'impôt différé de 35 millions \$. Celui-ci s'explique par le fait que la base fiscale de l'actif net de BioTherm était considérablement inférieure à la juste valeur de celui-ci à la date d'acquisition. Selon l'IFRS 3, ce passif d'impôt différé est calculé conformément à l'IAS 12 et n'est pas évalué à sa juste valeur. Selon l'IAS 12, une provision doit être constituée pour toutes les différences entre la valeur comptable des actifs et des passifs acquis autres que le goodwill découlant d'un regroupement d'entreprises et leur valeur fiscale nominale, qu'il en résulte ou non une augmentation (ou une diminution) de l'impôt exigible ou des flux de trésorerie liés à l'impôt. La juste valeur du passif d'impôt différé serait inférieure à sa valeur nominale, et Brookfield Renewable a établi que le goodwill découlant essentiellement de cette différence est de 27 millions \$.

13. PARTICIPATIONS COMPTABILISÉES SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

Le tableau suivant présente les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence d'Énergie Brookfield :

(EN MILLIONS)	Établissement principal	Participation (%)	Valeur comptable aux	
			30 sept. 2018	31 déc. 2017
FHH (Guernsey) Limited	Europe	25	238 \$	245 \$
TerraForm Power Inc. ¹	États-Unis, Canada,			
	Europe	30	606	212
Bear Swamp Power Co. L.L.C.	États-Unis	50	184	173
Galera Centrais Eletricas S.A.	Brésil	50	23	28
Pingston Power Inc.	Canada	50	55	57
Brookfield Infrastructure Fund II Investees	États-Unis,			
	Europe	14-50	5	6
			1 111 \$	721 \$

¹⁾ La juste valeur de la participation en fonction du prix du marché des actions au 30 septembre 2018 était de 723 millions \$ (278 millions \$ au 31 décembre 2017).

Le tableau suivant présente les variations des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence d'Énergie Brookfield :

(EN MILLIONS)	Total
Au 31 décembre 2017	721 \$
Placement dans TerraForm Power ¹	420
Quote-part du résultat net	12
Dividendes déclarés	(27)
Écart de conversion et autres	(15)
Au 30 septembre 2018	1 111 \$

1) Le 11 juin 2018, Énergie Brookfield, de concert avec ses partenaires institutionnels, a acquis des actions additionnelles de TerraForm Power, ce qui fait passer la participation d'Énergie Brookfield de 16 % à 30 %.

14. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie d'Énergie Brookfield se présentent comme suit :

(EN MILLIONS)	30 sept. 2018	31 déc. 2017
Trésorerie	202 \$	790 \$
Dépôts à court terme	111	9
	313 \$	799 \$

15. LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS

Les liquidités soumises à restrictions d'Énergie Brookfield se présentent comme suit :

(EN MILLIONS)	30 sept. 2018	31 déc. 2017
Activités	173 \$	195 \$
Obligations liées au crédit	77	85
Dépenses d'investissement et projets de développement	7	4
Total	257	284
Moins : non courante	(46)	(103)
Courante	211 \$	181 \$

16. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

Les créances clients et autres actifs courants d'Énergie Brookfield se composent des éléments suivants :

(EN MILLIONS)	30 sept. 2018	31 déc. 2017
Créances clients	339 \$	360 \$
Autres créances à court terme	110	82
Charges payées d'avance et créances diverses	120	112
	569 \$	554 \$

Énergie Brookfield reçoit un paiement mensuel provenant des produits tirés des CAÉ facturés et n'avait pas de créances clients en souffrance à la date de clôture. Les créances liées à des contrats conclus avec les clients sont comprises dans les créances clients. Aucun autre solde important d'actifs et de passifs sur contrat n'est lié aux produits tirés des contrats.

17. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs d'Énergie Brookfield sont comme suit :

	30 sept. 2018	31 déc. 2017
(EN MILLIONS)		
Charges d'exploitation à payer	251 \$	271 \$
Intérêts à payer sur des emprunts de la société et des filiales	103	64
Dettes fournisseurs	83	117
Contrepartie différée	29	35
Distributions à payer aux porteurs de parts de société en commandite, distributions à payer sur les parts de société en commandite privilégiées et dividendes sur actions privilégiées ¹	31	29
Divers	19	26
	516 \$	542 \$

¹⁾ Ne comprennent que les montants à payer aux porteurs de parts de société en commandite externes. Les montants à payer à Brookfield sont compris dans les montants à payer à des parties liées.

18. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

Engagements

Dans le cours de leurs activités, Énergie Brookfield et ses filiales sont parties à des ententes relatives à l'utilisation d'eau, de terrains et de barrages. Les paiements prévus en vertu de ces ententes varient selon le volume d'électricité produite. Les diverses ententes peuvent être renouvelées et se prolonger jusqu'en 2091.

Le solde des coûts de développement liés à un projet hydroélectrique au Brésil d'une puissance totale de 19 MW et à un projet éolien en Europe d'une puissance totale de 19 MW devrait s'élever à 40 millions \$. Les projets devraient entrer pleinement en exploitation entre 2018 et 2019.

Éventualités

Énergie Brookfield et ses filiales font l'objet d'actions en justice, d'arbitrages et de poursuites dans le cours normal de leurs activités. Bien qu'il soit impossible de prédire avec certitude l'issue de ces actions en justice et poursuites, la direction est d'avis que leur règlement n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière consolidée d'Énergie Brookfield ou sur ses résultats d'exploitation consolidés.

Énergie Brookfield, au nom de ses filiales, et les filiales elles-mêmes ont fourni des lettres de crédit qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des garanties relatives à des réserves pour le service de la dette, à des réserves au titre du capital, à l'achèvement des travaux de construction et au rendement. L'activité relative aux lettres de crédit émises par Énergie Brookfield est décrite à la note 8, « Dette à long terme et facilités de crédit ».

Énergie Brookfield, de concert avec des investisseurs institutionnels, a fourni des lettres de crédit qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des garanties relatives à des réserves pour le service de la dette, à des réserves au titre du capital, à l'achèvement des travaux de construction et au rendement puisqu'elles se rapportent à ses participations dans Brookfield Americas Infrastructure Fund, Brookfield Infrastructure Fund II et Brookfield Infrastructure Fund III. Les filiales d'Énergie Brookfield ont également fourni des lettres de crédit qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des garanties relatives à des réserves pour le service de la dette, à des réserves au titre du capital, à l'achèvement des travaux de construction et au rendement.

Les lettres de crédit émises par Énergie Brookfield, de concert avec des investisseurs institutionnels, et ses filiales se présentaient comme suit aux dates suivantes :

	30 sept. 2018	31 déc. 2017
(EN MILLIONS)		
Énergie Brookfield, de concert avec des investisseurs institutionnels	62 \$	76 \$
Filiales d'Énergie Brookfield	340	468
	402 \$	544 \$

Garanties

Dans le cours normal de leurs activités, Énergie Brookfield et ses filiales signent des conventions prévoyant l'indemnisation et des garanties à l'égard de tiers dans le cadre de transactions, notamment de cessions d'entreprises, de projets d'investissement, d'acquisitions d'entreprises, et de vente et d'achat d'actifs et de services. Énergie Brookfield a également convenu d'indemniser ses administrateurs et certains de ses dirigeants et employés. La nature de la quasi-totalité des promesses d'indemnisation empêche Énergie Brookfield de faire une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser à des tiers, car les conventions ne précisent pas toujours de montant maximal, et les montants dépendent de l'issue d'éventualités futures, dont la nature et la probabilité ne peuvent être déterminées à l'heure actuelle. Énergie Brookfield et ses filiales n'ont jamais versé de montant important aux termes de telles conventions d'indemnisation.

19. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les transactions entre parties liées d'Énergie Brookfield sont comptabilisées à la valeur d'échange. Elles sont principalement effectuées avec Brookfield Asset Management.

Brookfield Asset Management a consenti une facilité de crédit renouvelable de 400 millions \$ non assortie d'une sûreté, qui vient à échéance en décembre 2018 et le taux d'intérêt applicable aux prélèvements correspond au TIOL, majoré jusqu'à concurrence de 2 %. Au 30 septembre 2018, une tranche de 272 millions \$ avait été prélevée sur le montant total. Brookfield Asset Management avait également déposé un total de 200 millions \$ auprès d'Énergie Brookfield au cours de l'exercice. Les montants déposés ont depuis été remboursés en totalité, de même que l'intérêt couru. La charge d'intérêts sur le dépôt et sur les emprunts effectués sur la facilité de crédit pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2018 a totalisé respectivement 2 millions \$ et 7 millions \$ (1 million \$ et 2 millions \$ en 2017). Après le 30 septembre 2018, l'encours de 272 millions \$ sur la facilité de crédit renouvelable non assortie d'une sûreté et l'intérêt couru ont été remboursés à Brookfield Asset Management.

Le tableau suivant présente les conventions et transactions entre parties liées comptabilisées dans les comptes consolidés intermédiaires de résultat :

(EN MILLIONS)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Produits				
Conventions d'achat et conventions relatives aux produits	101 \$	132 \$	375 \$	458 \$
Convention de nivellement de la production éolienne	2	3	6	6
	103 \$	135 \$	381 \$	464 \$
Coûts d'exploitation directs				
Achats d'énergie	(3) \$	(1) \$	(8) \$	(6) \$
Frais de commercialisation de l'énergie	(6)	(6)	(18)	(18)
Services d'assurance	(6)	(4)	(19)	(14)
	(15) \$	(11) \$	(45) \$	(38) \$
Charge d'intérêts – emprunts	(2) \$	(1) \$	(7) \$	(2) \$
Coûts de service de gestion	(22) \$	(21) \$	(64) \$	(58) \$

20. FILIALES FAISANT APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE

Les tableaux suivants présentent les informations financières résumées consolidées relatives à Énergie Brookfield, Actions privilégiées ERB et Finco :

(EN MILLIONS)	Énergie Brookfield ¹	Actions privilégiées ERB	Finco	Sociétés de portefeuille ^{1, 2}	Autres filiales ^{1, 3}	Ajustements de consolidation ⁴	Énergie Brookfield (consolidé)
Au 30 septembre 2018 :							
Actifs courants	33 \$	411 \$	1 883 \$	507 \$	3 767 \$	(4 637) \$	1 964 \$
Actifs non courants	4 186	253	1	20 000	28 251	(24 714)	27 977
Passifs courants	40	7	179	3 663	2 815	(4 637)	2 067
Passifs non courants	-	-	1 698	840	12 638	(656)	14 520
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	-	-	-	-	6 046	-	6 046
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/échangeables détenues par Brookfield	-	-	-	2 489	-	-	2 489
Actions privilégiées	-	600	-	-	-	-	600
Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées	707	-	-	718	-	(718)	707
Au 31 décembre 2017 :							
Actifs courants	32 \$	412 \$	1 691 \$	525 \$	2 816 \$	(3 810) \$	1 666 \$
Actifs non courants	4 483	262	-	20 142	29 508	(25 157)	29 238
Passifs courants	43	7	180	3 024	3 071	(3 811)	2 514
Passifs non courants	-	-	1 505	693	12 670	(760)	14 108
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	-	-	-	-	6 298	-	6 298
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/échangeables détenues par Brookfield	-	-	-	2 843	-	-	2 843
Actions privilégiées	-	616	-	-	-	-	616
Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées	511	-	-	516	-	(516)	511

¹⁾ Comprend les participations dans les filiales comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

²⁾ Comprennent BRELP, BRP Bermuda Holdings I Limited, Brookfield BRP Holdings (Canada) Inc. et Brookfield BRP Europe Holdings Limited, collectivement les « entités de portefeuille ».

³⁾ Comprennent des filiales d'Énergie Brookfield autres qu'Actions privilégiées ERB, Finco et les Sociétés de portefeuille.

⁴⁾ Comprennent l'élimination des transactions et soldes intersociétés nécessaires afin de présenter Énergie Brookfield sur une base consolidée.

(EN MILLIONS)	Énergie Brookfield ¹	Actions privilégiées ERB	Finco	Sociétés de portefeuille ^{1, 2}	Autres filiales ^{1, 3}	Ajustements de consoli- dation ⁴	Énergie Brookfield (consolidé)
Pour le trimestre clos le 30 septembre 2018 :							
Produits	- \$	- \$	- \$	1 \$	673 \$	- \$	674 \$
Résultat net	(22)	-	-	(182)	205	16	17
Pour le trimestre clos le 30 septembre 2017 :							
Produits	- \$	- \$	- \$	- \$	608 \$	- \$	608 \$
Résultat net	(16)	5	-	(118)	151	(54)	(32)
Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018 :							
Produits	- \$	- \$	- \$	2 \$	2 200 \$	- \$	2 202 \$
Résultat net	1	7	-	(172)	644	(338)	142
Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 :							
Produits	- \$	- \$	- \$	- \$	1 968 \$	- \$	1 968 \$
Résultat net	27	6	-	(207)	521	(267)	80

¹⁾ Comprend les participations dans les filiales comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

²⁾ Comprennent les entités de portefeuille.

³⁾ Comprennent des filiales d'Énergie Brookfield autres qu'Actions privilégiées ERB, Finco et les Sociétés de portefeuille.

⁴⁾ Comprennent l'élimination des transactions et soldes intersociétés nécessaires afin de présenter Énergie Brookfield sur une base consolidée.

Se reporter à la note 8, « Dette à long terme et facilités de crédit », pour plus de détails concernant les émissions de billets à moyen terme par Finco. Se reporter à la note 9, « Participations ne donnant pas le contrôle », pour plus de détails concernant les actions privilégiées de catégorie A émises par Actions privilégiées ERB.

21. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le 9 octobre 2018, Énergie Brookfield a acquis un portefeuille éolien en Irlande d'une puissance de 23 MW, pour une contrepartie totale de 22 millions £ (29 millions \$). Le 25 octobre 2018, Énergie Brookfield a conclu un financement de 29 millions £ (37 millions \$) en lien avec cette acquisition. L'emprunt porte intérêt à un taux de 3,55 % et vient à échéance en septembre 2036.

Le 30 octobre 2018, Énergie Brookfield a réalisé la vente à des tiers investisseurs d'une participation ne donnant pas le contrôle de 25 % dans un portefeuille de trois centrales hydroélectriques au Canada d'une puissance de 413 MW sous contrat, pour un produit d'environ 390 millions \$ CA (300 millions \$). Dans le cadre de cette transaction, Énergie Brookfield et Brookfield Asset Management ont modifié ou convenu de modifier certaines ententes entre parties liées et convenu de transférer certains contrats conclus avec des tiers en plus d'internaliser les activités de commercialisation d'énergie de Brookfield Asset Management en Amérique du Nord. Ces changements ont été apportés de façon à ne pas avoir d'effet sur la valeur à l'égard d'Énergie Brookfield et de Brookfield Asset Management. Les contrats modifiés, y compris les conventions d'achat d'électricité conclues avec des parties liées décrites à la note 27, *Transactions entre parties liées*, des états financiers consolidés audités de l'exercice 2017, se présentent comme suit :

Modifications apportées aux contrats de GLPL et FMP

Par le passé, Brookfield Asset Management assurait un prix garanti pour l'électricité générée par Great Lakes Power Limited (« GLPL ») et Fiducie Mississagi Power (« FMP »), sous réserve de tout ajustement imputable à l'inflation et autres facteurs.

Selon les contrats modifiés (« Modifications apportées aux contrats de GLPL et FMP »), qui entreront en vigueur le 30 octobre 2018, les modifications suivantes prendront effet :

- Brookfield Asset Management versera à Énergie Brookfield des prix moyens estimés de respectivement 100 \$ CA par MWh et 127 \$ CA par MWh pour l'électricité générée par GLPL et FMP, plutôt que les prix fixes de respectivement 86 \$ CA par MWh et 106 \$ CA par MWh stipulés dans les contrats entre parties liées et versés au cours de la période ultérieure;
- L'ajustement annuel en fonction de l'inflation est à un taux fixe de 3 %, plutôt qu'à des taux respectifs de 40 % et 20 % de l'indice des prix à la consommation (« IPC ») pour GLPL et FMP pour l'exercice précédent;
- Le contrat prend fin le 1^{er} décembre 2029. Énergie Brookfield aura l'option de prolonger l'engagement de Brookfield Asset Management à offrir un prix fixe de 60 \$ CA par MWh à GLPL jusqu'en 2044.

Internalisation de la commercialisation de l'énergie

Énergie Brookfield et Brookfield Asset Management ont également conclu une entente visant à internaliser toutes les activités de commercialisation de l'énergie en Amérique du Nord au sein d'Énergie Brookfield, en vue d'éliminer le versement de frais de commercialisation à Brookfield Asset Management. Parmi les conventions d'achat d'électricité conclues avec des parties liées qui seront transférées à Énergie Brookfield, on retrouve celles conclues avec les centrales suivantes :

- Certaines centrales d'énergie dans les États du Maine et du New Hampshire détenues par Great Lakes Holding America;
- Énergie La Lièvre au Québec;
- Deux centrales de Hydro Pontiac Inc. au Québec.

En outre, certains contrats de swap de marchandises conclus avec Bear Swamp Power Co. LLC, partie liée d'Énergie Brookfield et propriétaire d'une centrale d'accumulation par pompage aux États-Unis, seront transférés à Énergie Brookfield. Ces contrats de swap garantissent un prix fixe de l'électricité en période de pointe et en période creuse pour exploiter la centrale d'accumulation par pompage et viennent à échéance en avril 2021.

Certaines conventions d'achat d'électricité conclues avec des tiers seront également transférées à Énergie Brookfield dans le cadre de l'internalisation des activités de commercialisation de l'énergie de Brookfield Asset Management en Amérique du Nord.

La fin de l'internalisation des activités de commercialisation de l'énergie est prévue pour le premier semestre de 2019, sous réserve du respect des conditions de clôture.

Modifications apportées à la convention relative aux produits tirés de l'électricité

Brookfield Asset Management et Énergie Brookfield ont convenu de modifier la convention relative aux produits tirés de l'électricité conclue entre Brookfield Power U.S. Holdings America Co. et Brookfield Asset Management en échange des modifications apportées aux contrats conclus avec GLPL et FMP et de l'internalisation de la commercialisation de l'énergie.

Selon la convention relative aux produits tirés de l'électricité, Brookfield Asset Management doit payer un prix préalablement convenu et assujéti à des ajustements en fonction de l'inflation et à d'autres modalités visant l'électricité générée par certaines centrales d'Énergie Brookfield aux États-Unis. En contrepartie des modifications apportées aux contrats conclus avec GLPL et FMP et de l'internalisation de la commercialisation de l'énergie, le prix garanti par Brookfield Asset Management sera réduit de 3 \$ par MWh chaque année à partir de 2021 jusqu'en 2025, puis à nouveau de 5,27 \$ par MWh en 2026. En outre, la durée de la convention relative aux produits tirés de l'électricité a été écourtée et cette dernière prendra fin en 2046.

Les administrateurs indépendants d'Énergie Brookfield ont examiné et approuvé chaque modification apportée aux contrats conclus avec GLPL et FMP, l'internalisation de la commercialisation de l'énergie et les modifications apportées à la convention relative aux produits tirés de l'électricité en tenant compte des conseils prodigués par des conseillers financiers et juridiques indépendants.

Brookfield Renewable Partners L.P.

bep.brookfield.com

NYSE : BEP
TSX : BEP.UN